

DÉPARTEMENT
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S Y S E G

ARRONDISSEMENT
de LYON

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors

Siège : Maison Intercommunale de l'Environnement
262 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE**

Délibération n° 2022-03

--o0o--

Objet :

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Séance du : 7 mars 2022

Date de convocation : 16 février 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19 Titulaires
16 Suppléants

Président : Monsieur Gérard FAURAT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MAHINC

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT, Roger REMILLY, Erwan LE SAUX, Jean-Philippe GILLET, Christophe GRANGE, Guillaume LEVEQUE, Christophe BAUDUIN, Gaël DOUARD, Jean-Marc MACHON, Nathalie CHARTOIRE, Vincent GUGLIELMI, Vincent PASQUIER, Thierry DILLENSEGER, Alain CLERC, Gérard MAHINC, Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Jean-François PERRAUD, Pierre-Luc GUITTET

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance ne prenant pas part au vote : François DAROUX, Michèle BOIRON

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : François PINGON, Solange VENDITTELLI, Jérôme CROZET, Didier GUYOT, Michel CASTELLANO, Jean-Luc BERARD, Patrick BERRET, Cédric BOURGUIGNON, Claire BASSET-BELLEINGUER, Denis MONOD, Jean-Jacques COURBON, Dominique REGNIER, Pascal GALAMAND

Membre titulaire ANC présent à la séance : Martine PERRON

Membre suppléant ANC absent à la séance : Evelyne BESSON

--o0o--

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », est venue compléter les dispositions concernant la forme et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire ; celui-ci doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220307-DELIB_2022_

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédent, le même jour celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote).

Dans ce cadre, le rapport d'orientation budgétaire transmis à l'ensemble des délégués du syndicat, et annexé à la présente délibération, est présenté conjointement par Monsieur le Président et par Monsieur le Vice-Président en charge des finances.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2022 en vue de la préparation des budgets primitifs 2022, budget principal Assainissement Collectif, budget annexe Eaux Pluviales et budget annexe Assainissement Non Collectif, en particulier sur les thèmes suivants :

- Engagements pluriannuels et Participations des communes,
- Recettes budgétaires,
- Evolution des effectifs,
- Programmes d'investissements et financements associés,
- Dette du syndicat.


Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022, présenté ce jour, conjointement par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé des finances du syndicat.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président
Gérard FAURAT



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220307-DELIB_2022_

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget principal SYSEG Assainissement Collectif

EXERCICE 2022

Préambule : depuis le 1^{er} janvier 2013, le syndicat a pris la compétence collecte des effluents des communes venant compléter celle du transport et de l'épuration. Le budget est assujéti à la TVA et donc élaboré Hors Taxe. Au 1^{er} janvier 2022, on compte douze communes adhérentes à la compétence Assainissement Collectif et Vienne Condrieu Agglomération (communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint Romain en Gier).

Le syndicat a signé un contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre de toutes ses communes adhérentes à cette compétence pour une durée de six ans à compter du 16 juillet 2018 soit le terme au 15 juillet 2024. Il s'avère nécessaire cette année de lancer une prestation auprès d'un cabinet pour une assistance pour définir les modalités de poursuite de la gestion du service et leur mise en œuvre.

1) Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :

Le programme d'investissement ci-annexé (**documents n°1AC et 1BisAC**) a été au préalable validé par la commission technique du 31 janvier 2022, la commission des finances et le bureau du 14 février 2022. Certains projets sont réalisés en parallèle du budget Eaux Pluviales, par exemple la mise en séparatif de réseaux. Dans le cadre de la programmation de travaux, il est nécessaire de travailler en corrélation sur les compétences Eaux Pluviales et Assainissement Collectif.

Le système d'assainissement de la station d'épuration de Givors est autorisé par arrêté Préfectoral depuis le 1^{er} août 2019. Il comprend un programme d'opérations, principalement des travaux et aménagements, de 21,5 millions d'Euros sur 10 ans dont le SYSEG est maître d'ouvrage et de 6,5 millions d'Euros dont la Métropole de Lyon est maître d'ouvrage en tant que gestionnaire du réseau de collecte sur Givors et Grigny raccordé sur le système d'assainissement du syndicat.

Le SYSEG a fait réaliser en 2017 auprès d'un cabinet d'étude une analyse financière prospective qui a permis de confirmer la capacité financière du syndicat à réaliser les opérations prévues au SDA* en tenant compte de la participation financière de la Métropole de Lyon dans le cadre de la nouvelle convention.

En annexe du présent document la cartographie des différentes opérations du schéma directeur et leurs montants prévisionnels en assainissement (**document n°5AC**).

Un premier bilan des opérations réalisées et en cours a été établi (**documents fiches bilan SDA 1/2/3**).

Certaines actions du programme de travaux sont clairement définies mais d'autres doivent être identifiées car ce sont des enveloppes financières inscrites sur des thématiques telles que le renouvellement patrimonial et les travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Givors. Le but est d'estimer les parts eaux usées et eaux pluviales des travaux à engager dans le cadre du SDA ainsi que les opérations prioritaires permettant d'avoir un gain maximum en diminuant les déversements au milieu naturel.

Le syndicat a réalisé les zonages eaux pluviales en 2019/2020 sur Saint Andéol le Château et Brignais, et sur St Romain en Gier en 2021.

En 2021, la commune de Saint Andéol le Château (Beauvallon) a réalisé l'enquête publique de son PLU comprenant en annexe les zonages ; le nouveau PLU a été approuvé le 10 janvier 2022 en conseil municipal.

L'enquête publique des zonages eaux pluviales et assainissement de Brignais s'est déroulée début 2022.

Afin d'avoir une cohérence sur les principes de gestion des eaux pluviales, les commissions techniques assainissement et eaux pluviales ont décidé de lancer la réalisation ou l'actualisation des zonages EP sur toutes les autres communes. En parallèle, les zonages assainissement seront révisés. L'information a été donnée aux communes lors de la réunion du 4 octobre 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral, le SYSEG a lancé les opérations suivantes :

- Un audit externe poussé de la station d'épuration de Givors (durée 10 mois avec un démarrage début 2022) pour aboutir à un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages présentant un état d'usure, voire de vétusté, qui devra faire l'objet d'un dossier complémentaire sous trois ans auprès des services de la DREAL (opération n°83 prévue au BP2022 en investissement et montant inclus dans le programme de travaux du SDA).
- Un contrôle d'étanchéité du collecteur de transport situé dans les périmètres de protection des captages d'eau potable a été réalisé en 2020/2021. Le collecteur est globalement en bon état, des petits travaux ponctuels sont programmés cette année soit un montant prévisionnel d'environ 555 000 € HT.
- La poursuite du suivi de la qualité des milieux récepteurs du Jonan, du Mornantet, du Merdanson d'Orliénas, du Broulon et du Garon sur les dix prochaines années dont une première tranche sur 5 ans a été confiée en 2020 au groupement ARALEP-VERDI Ingénierie.

Le SYSEG assure le transport et le traitement des effluents de Givors et Grigny pour le compte de la Métropole de Lyon. Une convention de gestion sur la base de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales a été signée pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette convention de gestion détermine :

- Les conditions d'acceptation des effluents de la Métropole de Lyon pour Givors et Grigny en vue de leur transport et traitement au sein du système d'assainissement du SYSEG ;
- Les modalités de participation financière de la Métropole de Lyon. Le tarif fixé s'établit à 1,0621 € HT/m³ d'eau potable facturée en valeur au 1^{er} janvier 2018 et est actualisable chaque année à compter de 2019 (tarif au 1^{er} janvier 2021 : 1.084 €/m³).

Le SYSEG assure le transport et le traitement des effluents de la commune de Chabanière pour les habitants du hameau de la lagune de Bellevue. Deux conventions (délibérations 2019-35 et 2019-36) ont été établies entrant en vigueur au 16 juillet 2018 :

- La première entre Chabanière et le SYSEG afin de confier au syndicat la programmation du remplacement de la lagune de Bellevue et les réseaux d'assainissement associés qui sont hors système d'assainissement de la station d'épuration à Givors. La commune verse une participation financière au SYSEG comportant une part variable de 0.76 € HT/m³ d'eau potable facturée et une part fixe de 18 € HT/an/abonné.
- La seconde tripartite entre Chabanière, le titulaire du contrat d'affermage du SYSEG et le syndicat. La commune verse une participation financière au SYSEG de 0.81 € HT/m³ (montant actualisable conformément à la DSP) d'eau potable facturée correspondant à la rémunération que le SYSEG verse au délégataire.

Lors de la prise de compétence en 2013, le syndicat a repris les surtaxes assainissement en vigueur dans les communes en 2012, il a débuté en 2016 la convergence pour atteindre un prix unique en 2023 de 0,76 € HT/m³ en part variable et 18 € HT/an en part fixe – voir détail par commune dans le **document n°4AC Harmonisation redevances** ci-annexé.

**Schéma Directeur d'Assainissement*

2) Missions du syndicat et locaux :

Suite aux constats 2021, les missions suivantes prioritaires ont été mises en œuvre :

- Le contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et branchements des nouvelles constructions : un poste a été créé comportant le volet instruction des demandes d'urbanisme ainsi que le suivi de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif.
- La mise à jour des arrêtés d'autorisations et conventions de déversement le cas échéant pour les usagers assimilés domestiques et non domestiques en complément du suivi RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau). Un poste de chargé(e) de mission rejets non domestiques et assimilés domestiques a été créé en décembre 2021 et le recrutement sera effectif au 2^{ème} trimestre 2022.

Concernant les missions ci-après, aucune n'a pu être mise en œuvre :

- Le suivi renforcé de la Délégation de Service Public.
- Le contrôle des dispositifs en cas de vente : une redevance pourrait être instaurée.

Les locaux actuels du syndicat, communs avec le SMAGGA et le SITOM, connaissent actuellement leur limite. Le SYSEG a fait part aux autres syndicats de son manque de bureaux. Le bâtiment ne peut pas être agrandi, ni surélevé et a une capacité de stationnement du parking parfois insuffisante. Le SITOM a envisagé en 2021 de vendre sa part aux deux autres syndicats mais ce projet n'a pas pu aboutir.

Il est rappelé que le bureau du SPANC est installé depuis 2019 dans un espace commun aux trois syndicats. De plus, le syndicat manque de place pour la gestion de ses archives malgré l'intervention annuelle de la mission dédiée du Centre de Gestion. Des vestiaires doivent également être créés car les conditions actuelles ne sont pas satisfaisantes et ont fait l'objet d'observations lors de l'inspection santé et sécurité au travail du 1^{er} juillet 2019. Un cabinet d'architecte a été missionné par le SYSEG pour essayer de trouver une solution avec la CCVG qui possède des locaux jouxtant les nôtres afin d'optimiser et mettre en commun nos espaces. La nouvelle embauche va nécessiter de prendre une partie de la salle de réunion pour créer un nouveau bureau ou de surcharger les bureaux actuels.

Pour mémoire, le syndicat est copropriétaire de locaux (878 m²) avec le SITOM et le SMAGGA, valeur d'achat en 2011 pour le SYSEG de 397 530.78 € et répartis de la manière suivante :

- 616.50 m² de superficie commune (salles de réunion, cuisine, garage...): 298/1000^{ème} au SMAGGA, 401/1000^{ème} au SITOM et 301/1000^{ème} au SYSEG.
- 261.50 m² de superficie privative (bureaux) : 77.85 m² au SMAGGA, 105 m² au SITOM et 78.65 m² au SYSEG.

3) Evolution de la dette :

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 est de 2 716 228,58 €.

A noter qu'un emprunt de 60 000 € s'arrêtera courant 2022 (annuité 2021 : 4 924.44 €).

Remboursement des emprunts en 2022 : intérêts 86 810 € et capital 355 931 € (une marge de sécurité sera prise au budget pour les intérêts car certains emprunts ont des taux variables).

Le calcul de la capacité de désendettement du SYSEG est de 1,45 années en 2021 et montre la bonne santé financière du syndicat, voir **document n°3AC Calcul de la capacité de désendettement du SYSEG**.

Voir **document n°2AC Evolution du capital restant dû SYSEG Assainissement Collectif**.

Un emprunt pourra être prévu au budget pour permettre son équilibre, il sera souscrit suivant l'avancement des opérations engagées.

4) Résultats de l'exercice et de clôture 2021 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVESTISSEMENT	1 731 419,45 €	0,00 €	976 289,06 €	2 707 708,51 €
FONCTIONNEMENT	1 472 121,57 €	1 472 121,57 €	1 259 034,46 €	1 259 034,46 €
Total	3 203 541,02 €	1 472 121,57 €	2 235 323,52 €	3 966 742,97 €

Restes à réaliser HT :	DEPENSES	RECETTES	Total
	1 342 182,07 €	326 595,30 €	-1 015 586,77 €

5) Fonctionnement et programmes d'investissement 2022 :

a. Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement

Au chapitre 70, nous avons les recettes suivantes : **3 658 990 €**

- Surtaxe assainissement : **1 600 000 €** (pour mémoire en 2021 réalisé de 1 762 026.63 €, 2 003 107.91 € en 2020 et de 1 185 387.30 € en 2019).
- Participation Financière à l'Assainissement Collectif : **320 000 €** (pour mémoire en 2021 réalisé de 289 803.10 €, 307 314.56 € en 2020 et de 419 038.75 € en 2019).
- Participation de la Métropole de Lyon suivant la convention applicable au 1^{er} janvier 2018 : **1 450 000 €** pour 2022 + **288 000 €** estimé de solde 2021 non rattaché (pour mémoire tarif participation 2021 : 1.084 €/m³ – soit un montant versé pour 2020 de 1 448 001.40 € HT, déjà perçu pour 2021 1 155 204.06 €). A noter que le versement se fait en 3 fois avec le solde de 2021 sur 2022 lorsque les volumes facturés sont connus, le dernier fera donc l'objet d'un rattachement fin 2022.
- Participation de la commune de Chabanière (délibération n°35 et 36 du 16 décembre 2019) : **990 €**.

Au chapitre 74, nous avons les recettes suivantes : **19 508 €**

- Il n'est pas prévu de recette pour la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11^{ème} programme pour les stations de Riverie et de Givors.
- Il reste à percevoir le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau pour le financement du poste de chargé de mission stratégie EP et le programme communication 2021 associé doit un montant de **19 508 €**. Un dossier de subvention a été déposé pour le financement 2022, nous sommes en attente de la décision d'aide.

Au chapitre 75, nous avons principalement les recettes suivantes : **14 900 €**

- Remboursement des frais des locaux de la Maison Intercommunale de l'Environnement par les autres syndicats (SITOM et SMAGGA) : **11 900 €**. Pour exemple le SYSEG prend en charge la collecte du courrier, l'entretien du chauffage + climatisation, maintenance informatique... et se fait rembourser par les autres syndicats selon les clefs définies dans la convention de gestion de la MIE (30 % SMAGGA, 28 % SITOM et 42 % SYSEG).
- Remboursement par le SMAGGA de certains frais (fournitures bureaux communes, abonnements...) soit **800 €**.
- Remboursement du budget Assainissement Non Collectif de la participation forfaitaire de 800 € aux frais de la Maison Intercommunale de l'Environnement. On a également le remboursement par le SPANC de certaines dépenses (assurance des véhicules et assurance groupe du Centre de Gestion du Rhône) soit un montant total prévisionnel de **2 200 €**.

Au chapitre 013, nous avons les recettes suivantes : **25 594 €**

- Affectation d'une partie du salaire et des charges d'un technicien au budget annexe Eaux Pluviales (délibération n°2021-07), ce montant est forfaitaire de **10 000 €** (pour mémoire 5 000 € en 2021). Il est réévalué les années suivantes en ajoutant 5 000 € au montant demandé l'année antérieure jusqu'à atteindre le montant de 40 000 € soit environ le coût en salaire et charges d'un poste de technicien.
- Prise en charge de 50 % des dépenses liées à la communication sur les thématiques eaux pluviales par le budget annexe EP, soit un montant de **3 450 €** HT (pour mémoire en 2021 : 7 250 €).
- Remboursement par le SPANC de certaines dépenses (médecine du travail, CNAS, et tickets restaurants) soit un montant prévisionnel de **3 644 €**.
- Régularisation des charges liées aux tickets restaurants : **8 500 €** (même montant en dépense et recette).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 : 1 280 000 €

Programme communication 2022 dont le volet sur la stratégie eaux pluviales a été validé en commission du 6 décembre 2021 : **19 100 € HT**.

Communication volet EP : 13 800 €

- Impression de tracts en papier ensemencés à destination des administrés de l'ensemble du territoire d'intervention du SYSEG : 5 000 €,
- Mise en place d'ateliers multi-acteurs, en partenariat avec le GRAIE et le CAUE : 3 500 €,
- Formation des services publics, des maîtres d'œuvre, paysagistes et architectes : 1 500 €,
- Réalisation de reportages vidéo : 1 500 €,
- Élaboration et animation d'une webconférence sur les solutions d'aménagements low-tech : 1 300 €,
- Impression d'un support communication (toile) : 400 €,
- Mise en place de visites sur sites : 600 €

Communication tous les volets EP/AC/ANC : 5 300 €

- Visite station d'épuration pour les élus
- Rapport d'activité 2021 : 1 100 €,
- Administration site internet, abonnements, maintenance : 1 200 €
- Flash info délégués (suivant l'avancement des projets)
- Enveloppe communication volet industriels : 3 000 €.

Une participation d'un montant forfaitaire de 3 450 € HT soit 4 140 € TTC sera demandée aux communes dans le cadre du budget eaux pluviales pour le financement des opérations de communication en lien avec l'eau pluviale. La dépense en communication sera intégralement prise par le budget assainissement, un titre de 3 450 € sera émis au budget assainissement pour le versement de cette somme par le budget eaux pluviales. Un dossier de subvention ayant été déposé auprès de l'Agence de l'Eau, l'hypothèse d'une subvention au taux de 50 % a été déduite.

Les principales dépenses de fonctionnement sont détaillées ci-après :

- Le syndicat paye des taxes et redevances (VNF, CNR et SNCF réseau) : **46 000 €**.
- Suivi du milieu récepteur de la station d'épuration de Riverie (Réalités Environnement) et diagnostic du système d'assainissement de la commune de Riverie : **8 081 €**.
- Suivi de la qualité des milieux récepteurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système : **15 000 €**.
- Missions du centre de Gestion avec l'assistance juridique et l'intervention annuelle de 2 jours de l'archiviste, destruction des archives : **4 800 €**.
- Régularisation de servitudes sur les communes, frais de notaire et indemnités soit **50 000 €**.
- Le syndicat rémunère directement le fermier dans le cadre du contrat d'affermage pour les communes de Givors et Grigny (partie transport + traitement) à compter du 16 juillet 2018, le tarif actualisé au 1^{er} janvier 2022 est de 0,6883 € HT/m³ (tarif initial : 0.6439 € HT/m³) soit un montant prévisionnel de **930 000 €** (base de calcul sur volumes 2020).
- L'hébergement du SIG auprès de GEOMAP-IMAGIS et la prestation liée à sa maintenance plus son évolution et sa mise à jour auprès de PROXIGIS : **19 950 € HT**.
- Enveloppe pour la rémunération du cabinet en charge de l'assistance pour la définition des modalités de poursuite de la gestion du service public de l'assainissement collectif et leur mise en œuvre.
- A ces dépenses viennent s'ajouter les frais suivants : fournitures administratives, assurance, annonces marchés publics, frais MIE propres au SYSEG (collecte du courrier, alarme, entretien chauffage, maintenance informatique et logiciels...), frais MIE remboursés au SITOM et au SMAGGA, frais divers (téléphones mobiles, licence du chargé de communication, fournitures administratives) remboursés au SMAGGA...

Les dépenses de personnel du chapitre 012 : 522 000 €

Le tableau des effectifs du SYSEG est le suivant :

- Une Directrice, attachée principale à temps plein, catégorie A.
- Un responsable du service assainissement, ingénieur principal à temps plein, catégorie A.
- Un chargé de communication à temps non complet (20 % d'un temps plein), catégorie A.
- Un chargé de mission stratégie eaux pluviales à temps plein, ingénieur, catégorie A.

- Une chargée de mission rejets non domestiques et assimilés domestiques, ingénieur, catégorie A, à compter du 2^{ème} trimestre 2022.
- Trois postes de techniciens à temps plein, catégorie B : un poste sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe et deux postes sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.
- Deux secrétaires à temps plein : deux postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C.

Il y aura deux avancements d'échelon en 2022 dans le cadre du déroulement de la carrière des agents.

Dans ces dépenses sont aussi intégrées : l'assurance groupe du Centre de Gestion (cotisation 2022 et régularisation de 2021), la médecine du travail, cotisation CNAS, la rémunération d'un stagiaire, les frais de formation, la garantie maintien de salaire...

Les Lignes Directrices de Gestion

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Par arrêté n°2021-12 les lignes directrices de gestion ont pris effet au 1^{er} février 2021 et ont été établies pour une durée de six ans.

La mise en œuvre de celles-ci c'est notamment traduite par l'approbation des délibérations suivantes :

- Instauration du compte épargne-temps : délibération n°2021-33 du 27 septembre 2021,
- Réévaluation du montant des tickets restaurant, valeur faciale qui est passée de 6 € à 8 € avec une prise en charge à 50 % par le syndicat au 1^{er} avril 2021 : délibération n°2021-02 du 8 mars 2021,
- Participation de 10 € / mois / agent à compter du 1^{er} juillet 2021 à la garantie maintien de salaire souscrite par les agents : délibération n°2021-17 du 21 juin 2021.

Les indemnités des Elus du chapitre 65 : 30 000 €

Les indemnités et les charges (dont cotisations au FONPEL et au CAREL) concernant les élus sont regroupées dans ce chapitre.

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 67 : 20 000.00 €

Une enveloppe est prévue chaque année pour permettre la régularisation des PFAC le cas échéant.

b. Les provisions :

A compter de 2018, le syndicat a provisionné 2 000 €/an dans le cas du non-paiement de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif. On a un montant cumulé de 4 000,00 € à fin 2019. Il n'est pas nécessaire de provisionner en 2022 au vu du montant des restes à recouvrer.

c. Investissement :

Programme d'investissement 2022 : voir **documents n°1AC et n°1BisAC** tableaux prévisionnels ci-joints.

Les trois syndicats copropriétaires ont décidé fin 2021 de mettre en place les équipements suivants :

- Changement du vidéoprojecteur et suppression de l'ancien ordinateur sur lequel étaient déposées les présentations en mettant en place une connexion WIFI pour permettre l'utilisation d'ordinateurs portables par chaque syndicat.
- Nécessité d'effectuer de petits travaux permettant de modifier l'évacuation des eaux de pluie dans le bureau du secrétariat commun SMAGGA/SYSEG.
- Abaissement des commandes des interphones pour faciliter l'accessibilité PMR.

Document n°1AC : PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 - COMMISSION TECHNIQUE SYSEG
MONTANTS HORS TAXES

		Liste des opérations et dépenses					Subventions		Remarques	
		Numéro de l'opération	Opération du SDA*	Opérations	DEPENSES			Agence de l'Eau		
					RAR 2021	BP 2022	TOTAL	RAR 2021		BP 2022
CCVG	BRIGNAIS	BRIG-1106	X	Mise en séparatif rue de la Giraudière à Brignais	182,17 €	200,00 €	382,17 €	0,00 €	0,00 €	Travaux terminés, reste le solde de la maîtrise d'œuvre
		BRIG-1107	X	Réhabilitation réseau rue de Verdun à Brignais	4 987,25 €	0,00 €	4 987,25 €	0,00 €	0,00 €	Travaux de gainage reportés car nécessité d'ouvrir la voirie récente sur certains points (attente accord de la CCVG), maîtrise d'œuvre engagée Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
		BRIG-1108	X	Réhabilitation collecteur secteur des Aigais	7 720,00 €	120 000,00 €	127 720,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre en cours, montant à confirmer avec AVP - Opération à mener en concertation avec le SMAGGA Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
		BRIG-1109	X	Mise en séparatif rue Général de Gaulle	1 670,00 €	10 000,00 €	11 670,00 €	0,00 €	0,00 €	Etude préliminaire en cours afin de définir le programme de travaux et son enveloppe Nécessité d'une concertation entre la commune et la CCVG suivant le projet de voirie Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
		BRIG-1111	X	Mise en séparatif la Côte Michalon	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Etude préliminaire terminée (environ 2.2 M€ HT de travaux en AC) Nécessité d'une concertation avec les riverains pour définir le scénario Puis maîtrise d'œuvre à lancer AC-EP Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
	MILLERY	MILL-7105	X	Etude réseaux d'assainissement de Millery	2 827,40 €	0,00 €	2 827,40 €	0,00 €	0,00 €	Solde de l'étude préliminaire (estimation d'environ 4 829 000 € HT de travaux dont 2 070 000 € en AC)
		MILL-7106		Mise en séparatif rue du Rave et anneau historique	0,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Poursuite de la mise en séparatif de la rue du Rave et de ses antennes : 200 000 € HT Mise en séparatif anneau historique : 900 000 € HT Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
COPAMO	MORNANT	MORN-962	X	Réhabilitation réseau Avenue de Verdun Mornant	233 520,95 €	150 000,00 €	383 520,95 €	0,00 €	0,00 €	Travaux tranches ferme et optionnelle 1 notifiées fin 2021 - fin des travaux prévisionnelle mi-mars Travaux tranche optionnelle 2 inscrite (127 659,45 € HT) Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau réalisée sur les tranches ferme et opt. 1 Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau pour la tranche opt.2
	ST LAURENT D'AGNY	STLA-13105	X	Mise en séparatif Grande Rue Chemin Cadix	24 765,00 €	350 000,00 €	374 765,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre lancée fin 2021 Création du DO provisoire inclus dans cette opération avec le porté à connaissance Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
VCA	ECHALAS	ECHA-5001		Etude réseaux d'assainissement Echallas	8 600,00 €	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €	Solde de l'étude préliminaire - Etude lancée afin de définir le programme de travaux et son enveloppe dans le but de résoudre différents problèmes sur la commune, un programme de travaux est en cours d'élaboration nécessitant une enveloppe sur le budget EP
		ECHA-???		Travaux suite à l'étude						A définir Opération prioritaire rue du Coin
TRAVAUX SUR COLLECTEUR DE TRANSPORT ET A LA STATION D'EPURATION	65	X	Réhabilitation collecteur intercom traversée 7 chemins et création bassin	80 900,00 €	100 000,00 €	180 900,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre lancée début 2022 - Montant du projet à réajuster suivant les résultats du PRO Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau	
					15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisition foncière et bornage	
	75	X	Réhabilitation PR la Côte Mornant	83 981,23 €	10 000,00 €	93 981,23 €	93 477,00 €	0,00 €	Travaux terminés, reste les clôtures en RAR	
				2 240,00 €	4 000,00 €	6 240,00 €	0,00 €	0,00 €	Bornage en RAR - Acquisition foncière à prévoir	
	80		Réhabilitation de la Lagune de Bellevue	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente résultats de l'expertise demandée par la DDT et réalisée par Réalités Environnement - Etude préliminaire à lancer ensuite puis maîtrise d'œuvre suivant la solution retenue - Nécessité d'une concertation sur le financement du projet car effluents provenant de Chabanière	
	81	X	Réhabilitation collecteur des Platières	454 430,30 €	50 000,00 €	504 430,30 €	232 847,00 €	0,00 €	1ère tranche de travaux terminée reste comblement du réseau 2ème tranche de travaux en cours fin prévisionnelle 1er trimestre 2022	
	76	X	Travaux d'aménagement à la station d'épuration	229 848,85 €	200 000,00 €	429 848,85 €	0,00 €	0,00 €	Voir tableau ci-après	
	77	X	Remplacement PR Pététin	25 617,14 €	1 300 000,00 €	1 325 617,14 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre en cours pour renouvellement du poste et gainage des réseaux (PRO réalisé) - Travaux été 2022 En attente validation du permis déposé, délai d'instruction terminé Dossier de subvention déjà déposée auprès de l'Agence de l'Eau	
	82	X	Réhabilitation collecteur de transport à Givors	114,18 €	200,00 €	314,18 €	0,00 €	0,00 €	Solde de la maîtrise d'œuvre	
83	X	Audit et évolution de la station d'épuration de Givors	73 235,93 €	20 000,00 €	93 235,93 €	0,00 €	0,00 €	Etude demandée dans le cadre de l'arrêté préfectoral débutant début 2022 (durée : 10 mois)		

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2022

Application agréée E-legalite.com

TRAVAUX DIVERS	COMM-0100		Travaux divers hors gestion patrimoniale	87 423,23 €	350 000,00 €	437 423,23 €	0,00 €	0,00 €	Travaux divers : mise en conformité, extension de réseaux sur de petits secteurs, création de nouveaux ouvrages...
TRAVAUX DE GESTION PATRIMONIALE	GPSDA-2020	X	Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	8 012,20 €	1 000 000,00 €	1 008 012,20 €	0,00 €	0,00 €	Travaux de renouvellement de réseaux et d'ouvrages, réparation ponctuelle du collecteur de transport suite aux ITV (estimation 553 000 € HT) et réhabilitation réseau suite étude sur Millery (estimation 186 500 € HT)... Dossier de subvention à faire auprès de l'Agence de l'Eau
SUR TOUTES LES COMMUNES	84	X	Etude du potentiel de déconnexion des eaux pluviales		110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau à solliciter estimée à 50 % minimum (bonification possible à 70 %)

Montants actualisés après la commission technique

SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	1 330 075,83 €	5 019 400,00 €	6 349 475,83 €	326 324,00 €	0,00 €
----------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	---------------

Détail opération 76

Reste à réaliser	
Mise en place de la désodorisation biologique	46 594,00 €
Mise en place de la redondance des boues épaissies (sécurisation de la filière)	16 510,80 €
Comptabilisation des volumes de la lyre sur la partie biostyr	15 606,00 €
Mise en place du compacteur ou presse laveuse	32 000,00 €
Mise en place d'un laveur classificateur à sable	58 500,00 €
Mise en sécurité des ouvrages : phase 2	43 022,02 €
Solde des marchés liés à l'installation de la nouvelle Centrifugeuse	17 616,03 €
	229 848,85 €
BP 2022	
Enveloppe de sécurité si travaux nécessaire En attente des résultats de l'audit	200 000,00 €
	200 000,00 €

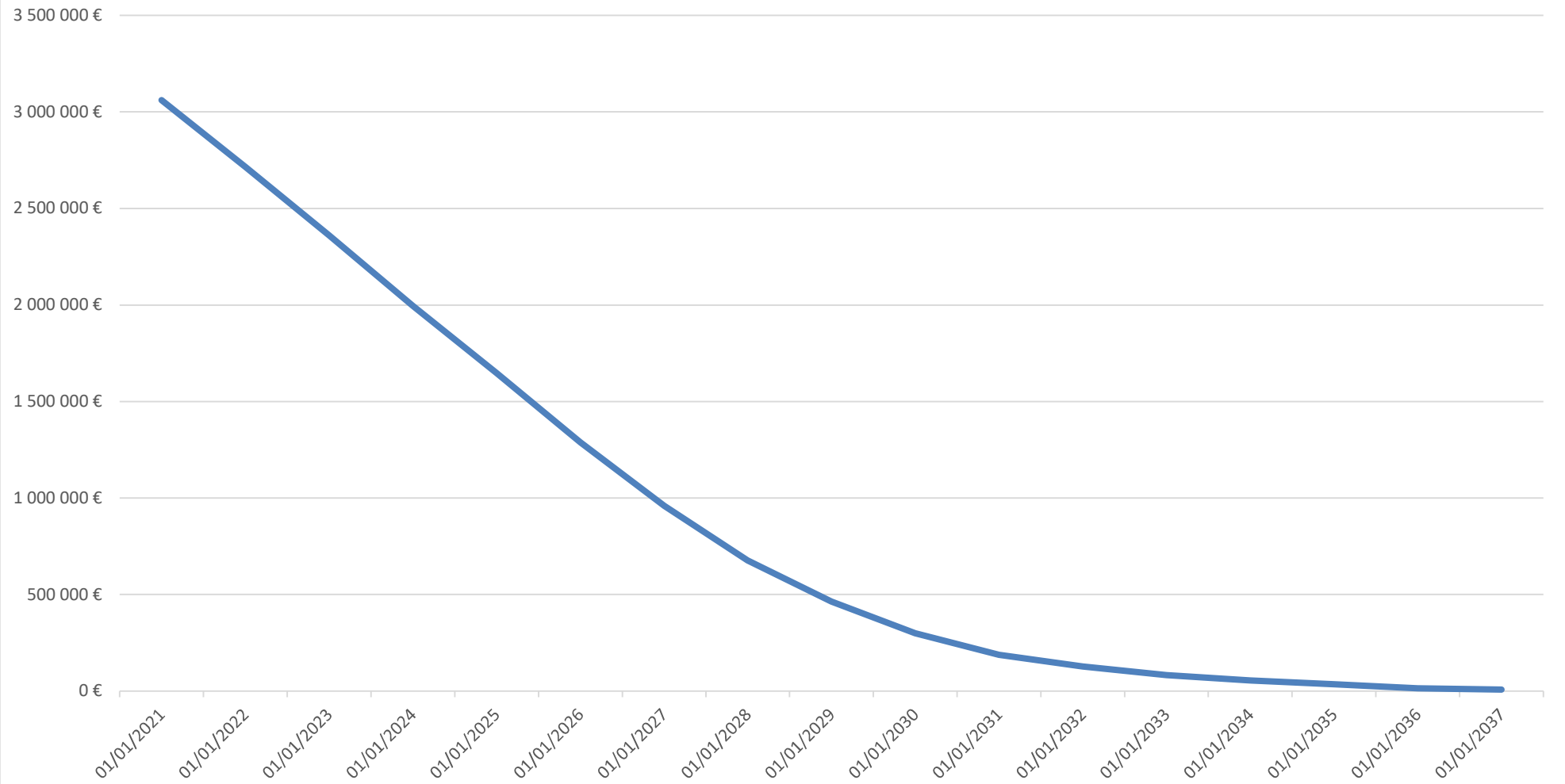
REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com

Document n°1BIS AC : INVESTISSEMENT 2022 DIVERS SYSEG AVEC MIE

Opération	Dépenses	Montant TTC TOTAL DE L'INVESTISSEMENT		INSCRIPTIONS AU BUDGET SYSEG			
				DEPENSES HT	Imputation comptable	RECETTE SYSEG (à payer par le SMAGGA et le SITOM et SUBVENTION AGENCE DE L'EAU)	Imputation comptable
42 Répartition au tiers entre chacun des syndicats MIE	Aménagements divers MIE Paiement par le SITOM (Syndic de la copropriété) et remboursement par les autres syndicats avec une répartition au tiers		Tva récupérée par le SITOM				
	Vidéoprojecteur	3 840,00 €		1 100,00 €	2183/42		
	Evacuation EP bureau secrétariat	1 000,00 €					
	Accessibilité PMR	1 000,00 €		1 400,00 €	21355/42		
	Abris à vélos et divers	3 000,00 €					
	sous-total	8 840,00 €		<i>(montants arrondis)</i>			
	nécessité (informatique commun suivant nécessité)	1 500,00 €		1 250,00 €	2183/42	833,33 €	1318/42
40 SYSEG	Informatique SYSEG			6 000,00 €	2183/40		
	Mobilier (armoires / sièges / bureau)			3 500,00 €	2184/40		
	Véhicules			20 000,00 €	2182/40	7 992,00 €	13111/40
			TOTAL	33 250,00 €		8 825,33 €	

Restes à réaliser - DEPENSES	Montants HT	Restes à réaliser - RECETTES	Montants HT
Véhicule, cafetière	12 106,24 €	Participation SMAGGA/SITOM NAS	271,30 €
Total	12 106,24 €	Total	271,30 €

Document n°2AC : Evolution du capital restant dû SYSEG - Budget principal Assainissement Collectif



Document n°3 AC Capacité de désendettement du SYSEG

CALCUL EPARGNE BRUTE 2021

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	1 152 002,37 €	Non inclus 013	
012	451 310,20 €	70	3 513 508,50 €
65	28 738,69 €		
66 - INTERETS	92 637,10 €	74	70 171,44 €
Non inclus 67 et 68		75	15 351,48 €
		77	2 171,05 €
TOTAL	1 724 688,36 €	TOTAL	3 601 202,47 €
Recettes - Dépenses		1 876 514,11 €	
Encours de la dette au 31/12 :		2 716 228,58 €	

CALCUL EPARGNE BRUTE 2020

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	1 071 397,47 €	Non inclus 013	
012	358 800,15 €	70	3 528 048,52 €
65	26 882,46 €		
66 - INTERETS	103 631,40 €	74	24 644,42 €
Non inclus 67 et 68		75	11 829,26 €
		77	92 340,31 €
TOTAL	1 560 711,48 €	TOTAL	3 656 862,51 €
Recettes - Dépenses		2 096 151,03 €	
Encours de la dette au 31/12 :		3 061 500,17 €	

CALCUL EPARGNE BRUTE 2019

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	1 054 269,76 €	013	- €
012	347 625,95 €	70	3 311 628,24 €
65	26 550,57 €		
66 - INTERETS	112 637,87 €	74	14 040,24 €
		75	14 187,22 €
		77	344,89 €
TOTAL	1 541 084,15 €	TOTAL	3 340 200,59 €
Recettes - Dépenses		1 799 116,44 €	
Encours de la dette au 31/12 :		3 518 470,95 €	

CALCUL EPARGNE BRUTE 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	773 326,49 €	013	- €
012	332 026,42 €	70	2 527 373,22 €
65	26 422,36 €		
66 - INTERETS	138 431,84 €	74	123 154,00 €
		75	16 414,15 €
		77	1 998,98 €
TOTAL	1 270 207,11 €	TOTAL	2 668 940,35 €
Recettes - Dépenses		1 398 733,24 €	
Encours de la dette au 31/12 :		4 105 190,59 €	

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :	1,45
---	------

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :	1,46
---	------

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :	1,96
---	------

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :	2,93
---	------

Moins de 6 ans : zone verte
De 6 à 10 ans : zone médiane
De 10 ans 15 ans : zone orange
Plus de 15 ans : zone rouge

La capacité de désendettement s'exprime en unité de temps : en combien d'années une collectivité pourrait-elle amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Document n°4AC - Harmonisation des redevances assainissement SYSEG
Part fixe à 18 € HT et part variable à 0,76 € HT /m³

BRIGNAIS	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7250	0,7600
Part fixe annuelle en €	16,38	18,00

CHAPONOST Usagers zone des Troques	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,6780	0,7600
Part fixe annuelle en €	17,84	18,00

CHASSAGNY	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7675	0,7600
Part fixe annuelle en €	18,50	18,00

CHAUSSAN	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7525	0,7600
Part fixe annuelle en €	17,38	18,00

ECHALAS	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7800	0,7600
Part fixe annuelle en €	17,80	18,00

LOIRE SUR RHONE	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7525	0,7600
Part fixe annuelle en €	15,75	18,00

MILLERY	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7488	0,7600
Part fixe annuelle en €	19,00	18,00

MONTAGNY	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7613	0,7600
Part fixe annuelle en €	19,00	18,00

MORNANT	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7426	0,7600
Part fixe annuelle en €	16,63	18,00

ORLIENAS	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7606	0,7600
Part fixe annuelle en € m ³	17,50	18,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

Application agréée E.legalite.com

ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7788	0,7600
Part fixe annuelle en €	16,61	18,00

ST JEAN DE TOUSLAS	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,8400	0,7600
Part fixe annuelle en €	16,70	18,00

ST LAURENT D'AGNY	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7603	0,7600
Part fixe annuelle en €	17,97	18,00

ST ROMAIN EN GIER	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7338	0,7600
Part fixe annuelle en €	18,25	18,00

TALUYERS	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7813	0,7600
Part fixe annuelle en €	18,25	18,00

VOURLES	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7400	0,7600
Part fixe annuelle en €	17,69	18,00

RIVERIE	2022	2023
Part variable en €/m ³	0,7600	0,7600
Part fixe annuelle en €	20,00	18,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Détail des travaux de mise en conformité du système d'assainissement du SYSEG

28 millions d'euros* d'investissements pour améliorer l'efficacité du transport et du traitement des eaux usées tout en réduisant les déversements d'effluents au milieu naturel.

Beauvallon

Mise en séparatif des réseaux (Chassagny)
Coût : 150 000 €
Linéaire : 500 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 10 000 m³/an d'eaux usées au Mornantet.

Mise en séparatif des réseaux du centre-bourg (St-André-le-Château)
Coût : 700 000 €
Linéaire : 1 500 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 35 000 m³/an d'eaux usées au Godivert.
Déconnexion des eaux pluviales d'une aire de 1,5 ha du réseau de transport des eaux usées.

Brignais

Poursuite des mises en séparatif des réseaux
Coût : 2 000 000 €
Linéaire cumulé : 4 950 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 70 000 m³/an d'eaux usées au Garon.
Déconnexion des eaux pluviales d'une aire de 7,5 ha du réseau de transport des eaux usées.

Givors

Renouvellement du poste de relevage des eaux usées de Pététin
Coût : 1 000 000 €
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 30 000 m³/an d'eaux usées au Garon.

FINANCEMENT MÉTROPOLE DE LYON

Déconnexions de trois ruisseaux des réseaux unitaires
Coût : 1 000 000 € (financement Métropole de Lyon)
Gains escomptés : diminution des entrées d'eaux claires parasites permanentes (600 m³/jour) dans les réseaux.

Givors/Grigny

Réalisation d'un nouveau poste de relevage à Grigny/Sablon
Mise en séparatif et déconnexion d'eaux pluviales à Givors
Modifications de déversoirs d'orage à Givors
Coût : 4 530 000 € (financement Métropole de Lyon)
Gains escomptés : diminution des déversements au Garon et au Rhône. Amélioration de l'exploitation.

Travaux d'urgence et renouvellement patrimonial des réseaux
Coût : 1 000 000 € (100 000 €/an) (financement Grand Lyon)

Loire-sur-Rhône

Mise en séparatif des réseaux rues Flachy et du Marme (2018)
Coût : 415 000 €
Linéaire : 997 m
Gains escomptés : déconnexion des eaux pluviales d'une aire de 3 ha du réseau de transport des eaux usées.
Diminution des eaux claires parasites de 86 m³/jour.
Suppression d'un déversement de 30 000 m³/an d'eaux usées au Rhône.

Millery

Mise en séparatif du centre-bourg
Coût : 1 225 000 €
Linéaire : 2 400 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 30 000 m³/an d'eaux usées au Garon.
Déconnexion des eaux pluviales d'une aire de 4 ha du réseau de transport des eaux usées.

Montagny

Gestion des déversements du poste de relevage du Colombier
Coût : 500 000 €
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 50 000 m³/an d'eaux usées au Broulon.

Renouvellement du collecteur de transport entre la route des Varennes à Chassagny et le poste de relevage de Montagny
Coût : 800 000 €
Gains escomptés : diminution des entrées d'eaux claires parasites permanentes.

Mornant

Renouvellement du poste de relevage de la Côte
Coût : 280 000 €
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 15 000 m³/an d'eaux usées au Jonan.

Mises en séparatif des réseaux
Coût : 1 250 000 €
Linéaire : 2 800 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 30 000 m³/an d'eaux usées au Mornantet.
Déconnexion des eaux pluviales d'une aire de 6 ha du réseau de transport des eaux usées.

Orliénas

Mise en séparatif des réseaux du centre-bourg (réalisé en 2018 - 2019)
Coût : 530 000 €
Linéaire : 1 464 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 10 000 m³/an d'eaux usées au Merdanson d'Orliénas.

Création d'un bassin d'orage aux Sept Chemins
Coût : 1 000 000 €
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 20 000 m³/an d'eaux usées au Merdanson d'Orliénas.
Assainissement du quartier de la Tuilerie.

St-Laurent-d'Agny

Mise en séparatif des réseaux
Coût : 500 000 €
Linéaire : 800 m
Gains escomptés : suppression d'un déversement de 15 000 m³/an d'eaux usées au Broulon.

Taluyers

Déconnexion d'eaux pluviales
Coût : 150 000 €
Linéaire : 170 m
Gains escomptés : déconnexion des eaux pluviales d'une aire de 0,3 ha du réseau de transport des eaux usées.

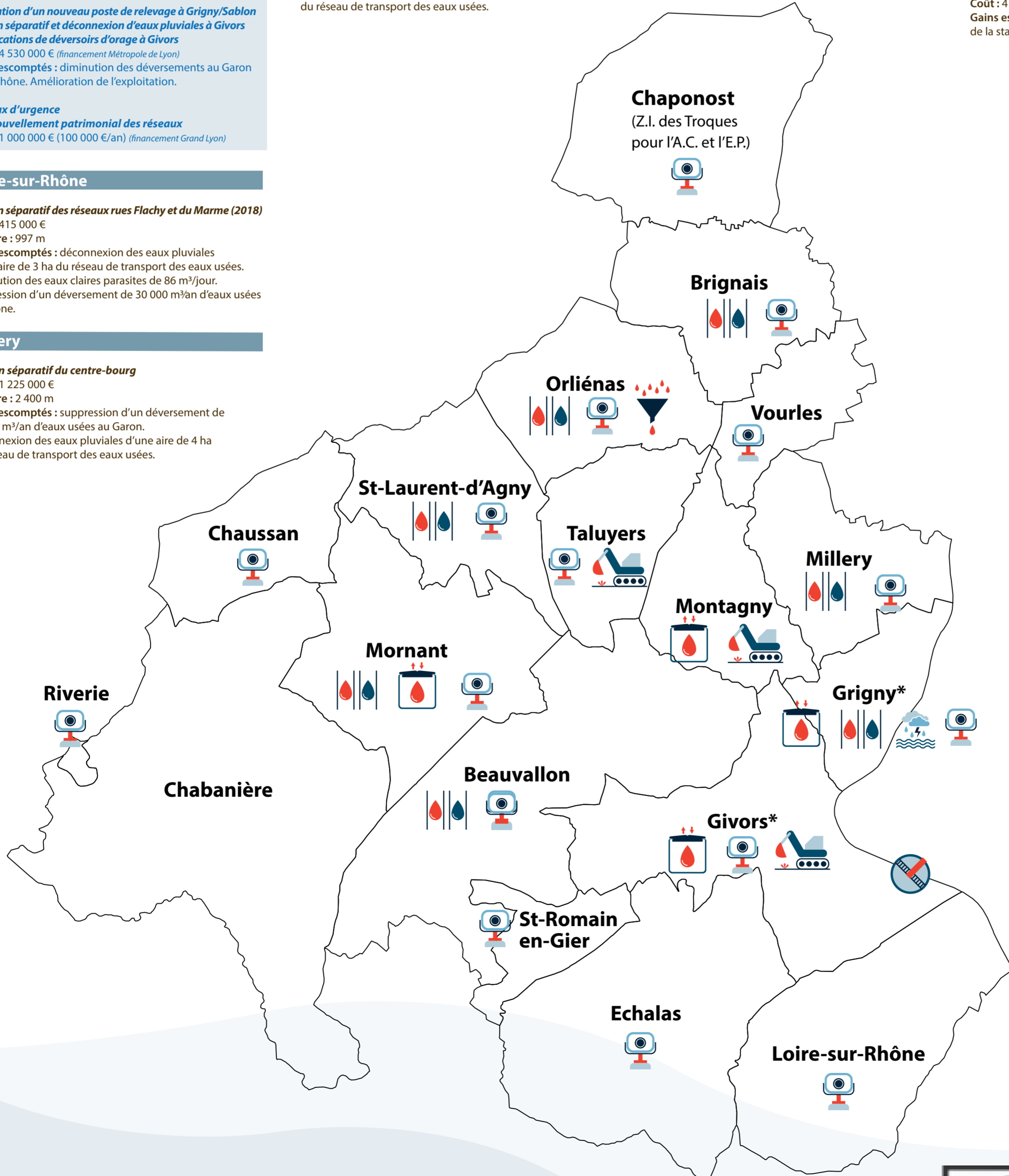
Toutes les communes du SYSEG

Investigations sur les collecteurs d'assainissement
Coût : 300 000 € (30 000 €/an)
Linéaire analysé : 25,6 km/an
Gains escomptés : Connaissance patrimoniale.

Travaux d'urgence et renouvellement patrimonial des réseaux
Coût : 4 900 000 € (490 000 €/an)
Gains escomptés : Réduction des eaux claires parasites permanentes.

Station d'épuration intercommunale

Audit poussé de la station d'épuration.
Travaux sur l'équipement
Anticipation d'une future mise aux normes.
Coût : 4 500 000 € (450 000 €/an)
Gains escomptés : amélioration des performances de la station d'épuration.



- Légende**
- Poste de relevage des eaux usées
 - Station d'épuration intercommunale
 - Bassin de stockage des eaux usées
 - Mise en séparatif des réseaux
 - Déversoir d'orage
 - Inspection de canalisations
 - Renouvellement de canalisations

* 21,5 millions d'euros à la charge du SYSEG et 6,5 millions d'euros à la charge du Grand Lyon. Les coûts figurant dans ce document sont des estimatifs issus du schéma directeur d'assainissement susceptibles de varier lors de la mise en œuvre des travaux.

REÇU EN PREFECTURE
Le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080349-20220307-DEL IB_2022

SYSEG - BILAN DES TRAVAUX REALISES ET EN COURS SELON LE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR 10 ANS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

GESTION PATRIMONIALE			
Etapes 1 et 2 : 2019 - 2029			
NATURE DES TRAVAUX	Travaux d'urgents et/ou taux de renouvellement 0,3 % par an, soit un linéaire de renouvellement d'en moyenne 1,2 km/an		
Enveloppe globale sur 10 ans	4 900 000,00 €	Enveloppe disponible	3 899 069,41 €

Période de réalisation	COUT EU HT	SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	COUT RESIDUEL HT EU	DESCRIPTIF ET REMARQUES
2020	70 144,03 €	0,00 €	35 069,00 €	35 075,03 €	Réhabilitation collecteur les 7 Chemins avec subvention Agence de l'Eau prévue mais opération non soldée fin 2020
2020	20 916,16 €	0,00 €	0,00 €	20 916,16 €	Réhabilitation regards Montagny sur collecteur de Transport
2020	403 030,22 €	57 000,00 €	192 750,00 €	153 280,22 €	Réhabilitation par gainage du collecteur quai Rosenberg à Givors subvention Agence de l'Eau prévue mais opération non soldée fin 2021
2020	820 488,74 €	0,00 €	110 354,00 €	710 134,74 €	Réhabilitation du collecteur des Platières en amont du rond-point et en aval
2020	18 922,75 €	0,00 €	0,00 €	18 922,75 €	Gainage du réseau rue de Verdun à Brignais
2020	882,81 €	0,00 €	0,00 €	882,81 €	Réhabilitation collecteur secteur des Aigais à Brignais
2020	16 563,11 €	0,00 €	0,00 €	16 563,11 €	Réhabilitation collecteur avenue de Verdun à Mornant + volet EP
2021	45 155,77 €	0,00 €	0,00 €	45 155,77 €	Travaux divers de réhabilitation sur 2021
TOTAL	1 396 103,59 €	57 000,00 €	338 173,00 €	1 000 930,59 €	

EN COURS POUR LES OPERATIONS EN COURS FIGURENT LES MONTANTS REALISES AU 31/12/2021
TERMINE

SYSEG - BILAN DES TRAVAUX REALISES ET EN COURS SELON LE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR 10 ANS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

STATION D'EPURATION DE GIVORS			
Etapes 1 et 2 : 2019 - 2029			
NATURE DES TRAVAUX	PM : réhabilitation des décanteurs lamellaires (travaux anticipés en 2017) : 450 000 €HT PM : remplacement des billes de biostyrènes (travaux anticipés en 2017) : 300 000 € HT - Diagnostic approfondi des ouvrages de la STEP + provision pour travaux structurants non identifiés (provision 450 k€ /an)		
Enveloppe globale sur 10 ans :		4 500 000,00 €	Enveloppe disponible :
			3 662 377,25 €

Période de réalisation	COUT EU HT	SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	COUT RESIDUEL HT EU	DESCRIPTIF ET REMARQUES
2017	421 386,34 €	0,00 €	0,00 €	421 386,34 €	Réhabilitation des deux décanteurs lamellaires OPERATION REALISEE PAR ANTICIPATION
2020	329 769,89 €	0,00 €	0,00 €	329 769,89 €	Installation nouvelle centrifugeuse/essais de garantie en cours/ non soldé
2020	30 521,20 €	0,00 €	0,00 €	30 521,20 €	Installation de 5 armoires de commande par filtre biostyr
2020	940,00 €	0,00 €	0,00 €	940,00 €	Réhausse du regard d'eau industrielle
2020	26 207,12 €	0,00 €	0,00 €	26 207,12 €	Mise en sécurité des ouvrages et accès 1ère phase
2020	22 898,20 €	0,00 €	0,00 €	22 898,20 €	Mise en place de deux automates redondant avec déploiement de communication par fibre optique
2021	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €	Audit de la step
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
TOTAL	837 622,75 €	0,00 €	0,00 €	837 622,75 €	

EN COURS POUR LES OPERATIONS EN COURS FIGURENT LES MONTANTS REALISES AU 31/12/2021

TERMINE

SYSEG - BILAN DES TRAVAUX REALISES ET EN COURS SELON LE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR 10 ANS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

ETAPE 1 : 2019-2023

ETAT D'AVANCEMENT	MONTANT SDA EN € HT EN ETAPE 1	COMMUNE	INTITULE DE L'OPERATION	ANNEE RECEPTION DES TRAVAUX	PARTIE EAUX USEES						PARTIE EAUX PLUVIALES					REMARQUES		
					COUT EU HT	SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	Total SUBVENTION	COUT RESIDUEL HT EU	Variation par rapport au prévisionnel SDA	COUT EP TTC	COUT EP HT	SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	FCTVA		COUT RESIDUEL TTC-FCTVA-SUBVENTIONS	
EN COURS	280 000 €	MORNANT	Renouvellement PR la Côte		206 721,90 €				206 721,90 €	-73 278,10 €							Travaux qui se termineront au 1er trimestre 2022, poste en service fin 2021	
EN COURS	1 000 000 €	BRIGNAIS	Mise en séparatif rue de la Giraudière		328 815,48 €	0,00 €	103 600,00 €	103 600,00 €	225 215,48 €	-787 832,42 €	608 636,28 €	507 196,90 €	0,00 €	164 685,00 €	99 840,70 €	344 110,58 €	Travaux terminés, reste un reliquat de MOE à solder Travaux de mise en séparatif et création d'un bassin d'infiltration EP	
			Garel/la Côte/Michalon		8 967,90 €			8 967,90 €										Etude préliminaire réalisée en 2020
			Général de Gaulle		4 080,00 €			4 080,00 €										
EN COURS	1 000 000 €	GIVORS	Renouvellement DO PETETIN		86 728,42 €				86 728,42 €	-913 271,58 €							PRO réalisé Projet prévoyant en complément du gainage de réseaux En attente validation du permis pour permettre la réalisation des travaux cet été	
EN COURS	1 000 000 €	TALUYERS	création d'un bassin d'orage de 1000 m3 aux 7 chemins		29 084,10 €				29 084,10 €	-970 915,90 €							Etude préliminaire réalisée en 2020/2021 MOE engagée début 2022	
EN COURS	530 000 €	ORLIENAS	mise en séparatif du centre bourg sur 600 ml et bassin pour la gestion des eaux pluviales		928 756,91 €	0,00 €	89 151,00 €	89 151,00 €	839 605,91 €	309 605,91 €	1 088 127,43 €	906 772,86 €	0,00 €	0,00 €	178 496,42 €	909 631,01 €	Coût EP hors acquisition foncière soit 5 952.20 € Projet réalisé au-delà des prescriptions du SDA - Mise en séparation + création bassins EP Fin des travaux prévus 1er trimestre 2022	
TERMINE	415 000 €	LOIRE-SUR-RHONE	mise en séparatif Marme/Eglise/Flachy 900 ml ; déconnexion ruisseau raccordé au réseau UN E.Flachy	2019	288 438,67 €	57 745,42 €	82 096,00 €	139 841,42 €	148 597,25 €	-266 402,75 €	135 281,33 €	112 734,44 €	21 580,00 €	0,00 €	22 191,55 €	91 509,78 €	OPERATION REALISEE PAR ANTICIPATION	
	800 000 €	MONTAGNY	réhabilitation collecteur route des Varennes et amont PR Montagny, travaux élimination ECPP														Réhabilitation collecteur des Platières 1ère tranche	
EN COURS	150 000 €	TOUS SECTEURS	Programme annuel d'investigations, en plus des programmes inscrits au contrat d'affermage : provision de 30 K€/an dont priorité 1 : inspection du collecteur de transfert dans la vallée du Garon						0,00 €	-150 000,00 €							Première tranche ITV réalisée en 2020 sur Montagny et les Sept Chemins dans le cadre du contrat d'affermage Deuxième tranche ITV réalisée en 2021 entre Montagny et les Sept Chemins dans le cadre du contrat d'affermage	
EN COURS	250 000 €	TOUS SECTEURS	dossier de récolement gestion et SIG assainissement						0,00 €									
										-2 852 094,84 €								

EN COURS POUR LES OPERATIONS EN COURS FIGURENT LES MONTANTS REALISES AU 31/12/2020
TERMINE

REÇU EN PREFECTURE
 le 10/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget annexe SYSEG Eaux Pluviales

EXERCICE 2022

Préambule

Ce budget a été créé le 1^{er} janvier 2013, suite au transfert de la compétence Eaux Pluviales des communes au SYSEG. On compte douze communes et une agglomération (Vienne Condrieu Agglomération pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint Romain en Gier) adhérents au syndicat pour cette compétence.

1) **Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :**

Le programme prévisionnel d'investissement 2022 ci-annexé (**document n°1EP**) a été au préalable validé par la commission technique du 31 janvier 2022, la commission des finances et le Bureau du 14 février 2022. Tous les travaux inscrits dans ce programme ainsi que leur mode de financement font l'objet d'une concertation et d'une validation auprès des communes concernées. De plus, certains projets sont réalisés en parallèle du budget Assainissement Collectif, pour exemple la mise en séparatif de réseaux. Dans le cadre de la programmation de travaux, il est nécessaire de travailler en corrélation sur les compétences Eaux Pluviales et Assainissement Collectif.

En effet, il est rappelé que le syndicat est tributaire de la capacité de financement des communes pour la réalisation des opérations.

Le système d'assainissement de l'agglomération de Givors relevant du SYSEG est autorisé par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} août 2019 et comporte un programme de travaux d'assainissement établi sur dix ans, en parallèle de celui-ci, des enveloppes seront dévolues pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (voir détail sur rapport d'orientation budgétaire du budget principal assainissement collectif sur les travaux de mise en séparatif).

Les opérations suivantes du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui ont été identifiées avec un volet eaux pluviales sont inscrites au budget 2022 :

- Travaux de mise en séparatif et de gestion des eaux pluviales de la rue Général de Gaulle,
- Travaux de mise en séparatif et de gestion des eaux pluviales sur les secteurs la Côte, le Michalon, le Garel à Brignais,
- Travaux de mise en séparatif et de gestion des eaux pluviales sur la commune de Millery.

Le syndicat a réalisé les zonages eaux pluviales en 2019/2020 sur Saint Andéol le Château et Brignais, et sur St Romain en Gier en 2021.

La commune de Saint Andéol le Château (Beauvallon) a en 2021 réalisée l'enquête publique de son PLU comprenant en annexe les zonages ; le nouveau PLU a été approuvé le 10 janvier 2022 en conseil municipal.

L'enquête publique des zonages eaux pluviales et assainissement de Brignais s'est déroulée début 2022.

Afin d'avoir une cohérence sur les principes de gestion des eaux pluviales, il a été décidé de lancer la réalisation ou l'actualisation des zonages EP sur toutes les autres communes. L'information a été donnée aux communes lors de la réunion du 4 octobre 2021.

2) **Evolution de la dette :**

Il est nécessaire de rappeler que les statuts du SYSEG prévoient que les dépenses d'investissement engagées par le syndicat soient répercutées sur la commune concernée par l'intermédiaire d'une participation. Le financement des travaux peut être réalisé soit :

- par l'intermédiaire d'un financement direct, auquel cas la participation correspondra au montant réalisé TTC moins le FCTVA,

- par un emprunt du montant réalisé TTC moins le FCTVA contracté par le SYSEG, auquel cas les annuités sont répercutées dans la participation de la commune concernée.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 est de 1 266 783.88 € et comporte 12 emprunts. Le détail est donné dans le **document n°2EP** ci-annexé.

Un emprunt a été mobilisé en 2021 :

- Emprunt de 50 000 € pour les travaux sur la commune de Loire-sur-Rhône : création d'une antenne eaux pluviales rue du Perrin.

Les communes ont été interrogées sur leur choix de mode de financement des opérations d'investissement (courriers du 20 janvier 2022), des emprunts devront être inscrits au BP 2022 (détail prévisionnel de la répartition par commune dans le **document n°1EP**) dont les montants seront déterminés suivant les réponses de celles-ci.

Les participations demandées à chacune des communes pour les emprunts existants et à réaliser sont détaillées dans le **document n°3EP** ci-annexé.

En complément, un emprunt devra être budgété pour permettre de couvrir la recette liée au FCTVA qui ne sera perçue qu'en 2022 et d'équilibrer le budget (pas de remboursement d'intérêts budgétés ni de capital dont la clef serait difficile à mettre en place).

3) Résultats de l'exercice et de clôture 2021 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVESTISSEMENT	23 965.70 €	0.00 €	- 478 294.78 €	- 454 329.08 €
FONCTIONNEMENT	- 9 919.71 €	0.00 €	402 055.38 €	392 135.67 €
Total	14 045.99 €	0.00 €	- 76 239.40 €	- 62 193.41 €

Restes à réaliser TTC :	DEPENSES	RECETTES	Total
SYSEG	139 679.35 €	0.00 €	- 139 679.35 €

Le résultat est déficitaire. Il est rappelé que le FCTVA est perçu un an après.

4) Fonctionnement et programmes d'investissement 2022 :

a. Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 : **214 140 €**

Le syndicat a signé un contrat d'affermage d'une durée de six ans à compter du 16 juillet 2018 et un avenant n°2 au 1^{er} janvier 2021 d'intégration des nouveaux ouvrages ayant une incidence financière. La facturation du délégataire est semestrielle et actualisable.

Dans le cadre de celui-ci le délégataire perçoit les rémunérations pour les prestations suivantes (facturation actualisable semestriellement) :

- **37 500 € TTC** (montant de la DSP au 1^{er} janvier 2021 : 15 312 € HT/semestre) : pour l'entretien des bassins de reprise et d'infiltration des eaux pluviales, des noues, des ouvrages pluviaux associés, répartition selon la clef 2 (pourcentage de la superficie des bassins entre toutes les communes), voir **document n°3EP** ci-annexé.
- **105 000 € TTC** (montant de la DSP au 1^{er} janvier 2021 : 44 061 € HT/semestre) : pour l'entretien des réseaux séparatifs et des ouvrages accessoires de collecte des eaux pluviales, répartition selon la clef 1 (pourcentage du linéaire de réseaux d'eaux pluviales entre toutes les communes), voir **document n°3EP** ci-annexé.
- **52 500 € TTC** (montant de la DSP au 1^{er} janvier 2021 : 21 878 € HT/semestre) : pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial, répartition selon la clef 3BIS (pourcentage de linéaire de réseaux unitaires entre toutes les communes auquel est appliqué un coefficient d'abattement en fonction de la densité de population selon le principe que plus une commune est urbanisée plus elle contribue à générer des eaux pluviales dans son réseau unitaire) sauf pour la commune de Riverie dont la configuration est spécifique (commune rurale de très petite superficie avec peu d'habitants). Pour la participation de Riverie c'est la moyenne en €/hab. sur toutes les communes multipliée par le nombre d'habitants de Riverie, les autres communes prenant en charge la différence. Voir **document n°5EP** ci-annexé.

Une participation d'un montant forfaitaire de **4 140 € TTC** sera demandée aux communes pour le financement des opérations de communication en lien avec l'eaux pluviales. La clef 3 de répartition sera au nombre d'habitants. Pour la commune de Chaponost (8 846 habitants) ne comportant que la zone des Troques le nombre d'habitants sera réduit à 100. La dépense en communication sera intégralement prise par le budget assainissement, un titre sera émis au budget assainissement pour le versement de cette somme par le budget eaux pluviales.

Une enveloppe de **15 000 €** sera inscrite pour le paiement des frais notariés des conventions de servitude sur la commune de Brignais, aucune participation ne sera demandée à la commune en 2022, celle-ci sera fixée suivant le montant réel dépensé.

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 012 – charges de personnel : 10 000 €

Par délibération n° 2021-07 du 29 mars 2021, il a été décidé de poursuivre l'affectation d'une partie des charges de personnel du budget assainissement collectif en appliquant un montant forfaitaire de 5 000 € pour l'année 2021. A compter de l'exercice 2022 ce montant sera réévalué chaque année en ajoutant 5 000 € au montant demandé l'année antérieure jusqu'à atteindre le montant de 40 000 €, correspondant environ au coût du salaire et des charges d'un poste de technicien. Soit pour les futurs exercices :

- Exercice 2023 : 15 000 €
- Exercice 2024 : 20 000 €
- Exercice 2025 : 25 000 €
- Exercice 2026 : 30 000 €
- Exercice 2027 : 35 000 €
- Exercice 2028 : 40 000 €

A compter de 2029 et pour les exercices suivants, ce montant sera de 40 000 €.

La clef de répartition est au prorata de la population sauf pour Chaponost (clef 3).

Les recettes de fonctionnement, participations des communes, chapitre 74 :

Ce sont exclusivement les participations des communes, elles sont de deux ordres :

- Celles qui couvrent les dépenses d'investissement :
 - Répercussion des montants des annuités d'emprunts à la commune concernée dans le cas d'un financement par emprunt, voir **document n°3EP**, ci-annexé,
 - Répercussion des montants des travaux (TTC-FCTVA) à la commune concernée dans le cas d'un financement direct, voir **document n°1EP**, ci-annexé,
- Celles qui couvrent les dépenses de fonctionnement listées précédemment soit un montant total de : **214 140 € + 10 000 €**, voir **documents n°3EP et 5EP**.

Pour mémoire, il est rappelé qu'une participation complémentaire de 13 500 € en 2013, 35 000 € en 2014 et de 10 000 € en 2015 a été demandée pour permettre de couvrir les imprévus et de créer le début d'un excédent afin de couvrir le FCTVA d'une année sur l'autre (répartition selon la clef 1 en vigueur de l'année de réalisation).

En 2022, il sera procédé à la régularisation des participations de l'année 2021 concernant les dépenses de fonctionnement liées au contrat d'affermage par rapport au réalisé :

- Régularisations participations pour l'entretien des réseaux et bassins, **(document n°4EP)**, ci-annexé.
- Régularisations participations quote-part réseaux unitaires, **(document n°6EP)**, ci-annexé.

Evolution des linéaires de réseaux et des superficies des bassins influant sur les clefs de répartition :

Il est procédé ainsi à une mise à jour suivant les travaux réalisés ou suivant les connaissances patrimoniales.

- Modifications sur les linéaires de réseaux :
 - Intégration de la mise en séparatif de la rue de la Giraudière et des travaux Allée des Chênes et Champ du Mont à Brignais soit 17.33 km unitaire, 42.50 km EP, 40,17 km EU,
 - Intégration des travaux rue de la Grosse Roche à Montagny soit 3.22 km unitaire, 11.33 km EP, 15.69 km EU,
 - Intégration des travaux chemin des Sapins à Vourles soit 16.06 km EU,
 - Actualisation des linéaires d'Echalas suite à l'étude hydraulique soit 3.27 km unitaire, 7.69 km EP, 6 km EU,
 - Actualisation des linéaires de Saint Romain en Gier suite à la réalisation du zonage soit 1.6 km unitaire, 1.1 km EP, 6.17 km EU,
 - Intégration des travaux Berry et Vienne Joannas à Beauvallon (St Andéol le Château) soit 5.6 km EU,
 - Intégration des travaux route de Laudun à Beauvallon (St Jean de Touslas) soit 4 km EU,
 - Actualisation des linéaires de Chaussan soit 1.42 km unitaire, 4 km EP, 5.63 km EU,
- Modifications sur la superficie des bassins d'eaux pluviales avec l'intégration du bassin de la Giraudière soit 210 m² : voir **document n°7EP Clefs bassins 2022**, ci-annexé.

b. Investissement :

Programme d'investissement 2022 : voir **document n°1EP** tableau prévisionnel ci-joint.

DOCUMENT N°1EP : PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT BUDGET EAUX PLUVIALES 2022 (TTC)

COMMUNES	Numéro de l'opération	Information si en rapport avec SDA	Désignation	RAR	BP 2022	TOTAL	Montant FCTVA 2022	Montant restant à financer par les communes	FINANCEMENT		Remarques
									EMPRUNT	PARTICIPATION DIRECTE	
CCVG	BRIG-18		Remise en conformité des branchements EP	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	4 921,20 €	25 078,80 €			Enveloppe pour la gestion des imprévus
	BRIG-20	X	Mise en séparatif rue de la Giraudière	308,46 €	41,54 €	350,00 €	57,41 €	292,59 €			Travaux terminés reste un reliquat sur la maîtrise d'œuvre à solder
	BRIG-24		Gestion des eaux pluviales Champs du Mont	2 145,36 €	4 854,64 €	7 000,00 €	1 148,28 €	5 851,72 €		260 968,32 €	Etude préliminaire réalisée en 2020, Fin des travaux début 2022 6 conventions de servitude à établir prévoir enveloppe financière en fonctionnement pour les frais de notaire
	BRIG-25		Création réseaux EP rue du Gareil	4 062,00 €	938,00 €	5 000,00 €	820,20 €	4 179,80 €			Etude de perméabilité réalisée par le SYSEG puis création d'un puits d'infiltration par la CCVG Travaux qui permettront d'éviter l'inondation des riverains pour des pluies courantes
	BRIG-26	X	Travaux secteurs la Côte, le Michalon		120 000,00 €	120 000,00 €	19 684,80 €	100 315,20 €		A rajouter reliquat de 2021 (BRIG-24/BRIG-25) :	Etude préliminaire réalisée en 2020 (environ 4 M€ HT de travaux en EP) Première tranche prévue sur le secteur de la Côte, avec en 2022 l'engagement d'une maîtrise d'œuvre et d'investigations complémentaires L'enveloppe pour l'acquisition foncière n'est pas budgétée, les montants seront inscrits suivant le résultat des négociations
	BRIG-27		Reprise regards rue de Bonneton	11 340,00 €	2 988,00 €	14 328,00 €	2 350,37 €	11 977,63 €			Reprise de 7 regards doubles avec réalisation d'une séparation
	BRIG-XX	X	Travaux rue Général de Gaulle		50 000,00 €	50 000,00 €	8 202,00 €	41 798,00 €		622,76 €	Maîtrise d'œuvre à engager suite à l'étude préliminaire Nécessité d'une réunion de concertation sur ce secteur avec la commune et la CCVG
	BRIG-XX		Reprise regards rue Paul Bovier Lapière		32 000,00 €	32 000,00 €	5 249,28 €	26 750,72 €		Soit un total de :	Reprise de 14 regards doubles avec réalisation d'une séparation
	BRIG-XX		Gainage collecteur EP des Pérouzes		53 500,00 €	53 500,00 €	8 776,14 €	44 723,86 €		261 591,08 €	Gainage du collecteur EP
MILLERY	MILL-750	X	Mise en séparatif Avenue St Jean, rues du Rave/du Devey/des Marronniers/Bliesbruck/de l'Eglise, Grande Rue, Chemin du Petit Violet/Ninon Vallin	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	57 414,00 €	292 586,00 €	292 826,76 €	A rajouter reliquat de 2021 qui sera inclus dans l'emprunt : 240,76 €	Suite à l'étude préliminaire estimation globale de 4 829 000 € dont 2 759 000 € EP Programmation d'une première tranche de travaux sur le secteur de l'anneau historique : 175 000 € TTC Et Rue de Rave + rues annexes : 175 000 € TTC
	MILL-??		Amélioration de la collecte de la source quartier de la Tour		8 000,00 €	8 000,00 €	1 312,32 €	6 687,68 €		6 687,68 €	Amélioration de la collecte de la source sur ce quartier
MONTAGNY	MONT-83		Aménagement EP quartier de Sourzy	31 175,67 €	518 824,33 €	550 000,00 €	90 222,00 €	459 778,00 €	459 778,00 €	Financement direct des dépenses réalisées en 2021 : 57 425,91 €	Programme de travaux en deux tranches (création de réseaux d'eaux pluviales et d'un bassin de stockage-restitution) qui nécessiteront de l'acquisition foncière. Mission de maîtrise d'œuvre engagée sur la totalité des travaux avant fin 2019. Estimation du coût global des travaux uniquement stade avant projet : 1 ME HT Tranche 2022 : création réseau EP : rue de la Cale et Chemin du Pré Rond
VOURLES	VOUR-165		Aménagement eaux pluviales secteur amont de la Plaine	3 556,38 €	478 443,62 €	482 000,00 €	79 067,28 €	402 932,72 €	403 494,49 €	A rajouter reliquat de 2021 qui est inclus dans l'emprunt : 561,77 €	Etude préliminaire réalisée en 2020, programme de travaux estimé à 622 000 € TTC 1ère tranche 2022 : renouvellement du collecteur EP de 500 mm par la pose d'un réseau EP 800 mm sur 260 m, MOE en interne 2ème tranche : création d'un bassin de rétention/infiltration de 2 500 m3 et d'un noue paysagère sur environ 120 m, MOE externe
LOIRE-SUR-RHONE	LOIR-???		Travaux Route du Recru							19 723,12 €	Chiffrage et validation en cours
	LOIR-???		La Côte Martinière								

RECU EN PREFECTURE
A rajouter reliquat de 2021 qui est inclus dans l'emprunt et validation en cours
le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com

VIENNE CONDRIEU AGG										(LOIR-60//SIRU-143/ECHA-502) :	
ST ROMAIN EN GIER	STRO-143		Zonage EP St Romain en Gier	1 332,00 €	0,00 €	1 332,00 €	0,00 €	1 332,00 €		13 575,79 €	Etude lancée dans le cadre de la révision du PLU et terminée
ECHALAS	ECHA-??		Extension antenne EP Croix Régis		22 000,00 €	22 000,00 €	3 608,88 €	18 391,12 €		Soit un total de :	Résolution du problème d'inondation d'un usager
	ECHA-??		Travaux à définir							33 298,91 €	Suite à l'étude préliminaire - Nécessité de définir un programme de travaux et son enveloppe dans le but de résoudre différents problèmes sur la commune, en cours d'élaboration nécessitant une enveloppe sur le budget EP
MORNANT	MORN-92		Reprise branchement EP avenue de Verdun	40 012,56 €	169 987,44 €	210 000,00 €	34 448,40 €	175 551,60 €		235 740,72 €	Tranche ferme et tranche optionnelle n°1 engagées fin 2021 Crédit inscrit pour la tranche optionnelle n°2 (133 060,56 € TTC), mais celle-ci sera engagée en concertation avec la commune et la COPAMO
	MORN-??		Extension réseau EP au droit de la rue Victor Hugo jusqu'au boulevard du Pilat		72 000,00 €	72 000,00 €	11 810,88 €	60 189,12 €		A rajouter reliquat de 2021 (MORN-91) : 7 860,00 € Soit un total de : 243 600,72 €	
BEAUVALLON	BEAU-3003		Reprise exutoire bassin EP (St Andréol le Château - parc de la Mairie)		1 440,00 €	1 440,00 €	236,22 €	1 203,78 €		1 203,78 €	Pour permettre la réalisation des travaux en même temps que le curage du bassin, utilisation de l'opération BEAU-3003
ORLIENAS	ORLI-100	X	Création bassin EP Orlienas et réseaux	27 053,44 €	13 946,56 €	41 000,00 €	6 725,64 €	34 274,36 €		34 274,36 € A rajouter reliquat de 2021 : 1 610,65 € Soit un total de : 35 885,01 €	Travaux terminés de création de 2 bassins + réseaux EP Travaux d'extension du réseau rue des Veloutiers en RAR plus-value à prévoir car présence de rocher et réseau plus profond que prévu initialement
SAINT LAURENT D'AGNY	STLA-138		Réhabilitation réseau EP places By et Neuve	5 175,48 €	324,52 €	5 500,00 €	902,22 €	4 597,78 €		4 597,78 €	Création d'un branchement EP
	STLA-139		Mise en séparatif Grande Rue et Chemin de Cadix	13 518,00 €	431 482,00 €	445 000,00 €	72 997,80 €	372 002,20 €		372 002,20 €	Maîtrise d'œuvre engagée fin 2021, travaux de mise en séparatif
TALUYERS	TALU-??		Extension réseau EP rue du Prieuré		15 000,00 €	15 000,00 €	2 460,60 €	12 539,40 €		37 618,20 €	Problème d'autorisation d'une copropriété pour faire les travaux Permis accordés mais les parcelles ne sont actuellement pas desservies en AC et EP
	TALU-??		Extension réseau EP rue de la Mairie		30 000,00 €	30 000,00 €	4 921,20 €	25 078,80 €			
ZONAGE EP *	répartition à définir		Zonages EP		135 000,00 €	135 000,00 €	0,00 €	135 000,00 €		135 000,00 €	Pas de subvention possible

*BEAUVALLON (CHASSAGNY ET ST JEAN DE TOUSLAS)/CHAUSSAN/MILLERY/MONTAGNY/MORNANT/ORLIENAS/RIVERIE/ST LAURENT D'AGNY/TALUYERS/VOURLES/VCA (ECHALAS ET LOIRE-SUR-RHONE)

TOTAL	139 679,35 €	2 540 770,65 €	2 680 450,00 €	417 337,12 €	2 263 112,88 €	1 156 099,25 €	1 131 485,36 €
-------	--------------	----------------	----------------	--------------	----------------	----------------	----------------

Total restes à réaliser en recette,	0,00 €
-------------------------------------	--------

Montants actualisés après la commission technique

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220307-DELIB_2022_

Document n°2 EP - ANNUITES D'EMPRUNTS 2022 BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES

Emprunt n°MIN280631EUR DEXIA CREDIT LOCAL Taux fixe : 5.85 % / 25 ans / A Fin : 01/01/2026	Capital 8 365,51 €	Intérêt 2 750,44 €	Total 11 115,95 €	Emprunt transféré de Loire-sur-Rhône 152 449,02 €
---	-----------------------	-----------------------	----------------------	---

Emprunt n° 00003680743 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1,29 % / 15 ans / T Fin : 30/01/2034	Capital 5 337,64 €	Intérêt 882,04 €	Total 6 219,68 €	Financement travaux Orléanas centre bourg 1ère tranche 2018 84 700 €
---	-----------------------	---------------------	---------------------	---

Emprunt n°00001458348 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 2.75 % / 10 ans / T Fin : 20/03/2024	Capital 8 609,23 €	Intérêt 453,69 €	Total 9 062,92 €	Financement travaux Saint Laurent d'Agnay 2013 79 000 €
--	-----------------------	---------------------	---------------------	---

Emprunt n°00020244505 Crédit Mutuel Taux fixe : 1.45 % / 15 ans / T Fin : 31/05/2030	Capital 7 477,63 €	Intérêt 933,09 €	Total 8 410,72 €	Financement travaux St Romain en Gier 2015 113 200 €
---	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Emprunt n°A0115232000 Caisse d'Epargne Taux fixe : 1.88 % / 15 ans / A Fin : 15/02/2030	Capital 7 533,25 €	Intérêt 1 374,80 €	Total 8 908,05 €	Financement travaux Vourles 2015 117 300 €
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	--

Emprunt n°00001960587 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1.87 % / 15 ans / A Fin : 01/04/2030	Capital 5 589,19 €	Intérêt 1 014,07 €	Total 6 603,26 €	Financement travaux Chassagny 2015 87 000 €
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	---

Emprunt n°00002283058 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.70 % / 10 ans / T Fin : 01/11/2026	Capital 1 705,60 €	Intérêt 56,08 €	Total 1 761,68 €	Financement travaux Chassagny 2016 17 000 €
--	-----------------------	--------------------	---------------------	---

Emprunt n°07365 000202445 06 Crédit Mutuel Taux fixe : 0.80 % / 10 ans / T Fin : 28/11/2026	Capital 1 646,14 €	Intérêt 61,98 €	Total 1 708,12 €	Financement travaux St Jean de Touslas 2016 16 400 €
--	-----------------------	--------------------	---------------------	--

Emprunt n°00002920911 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.45 % / 5 ans / T Fin : 30/12/2022	Capital 6 255,97 €	Intérêt 17,60 €	Total 6 273,57 €	Financement travaux Millery 2017 31 000 €
---	-----------------------	--------------------	---------------------	---

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220307-DEL IB_2022_

Emprunt n°00003885737	Capital	Intérêt	Total	
Crédit Agricole Centre-Est	9 022,95 €	454,25 €	9 477,20 €	Financement travaux Loire-sur-Rhône 2019
Taux fixe : 0.69 % / 10 ans / T				91 500 €
Fin : 15/05/2029				

Emprunt n°A0120281000	Capital	Intérêt	Total	
Caisse d'Epargne	33 029,37 €	5 469,66 €	38 499,03 €	Financement travaux Orléans centre bourg 2ème tranche 2019/2020
Taux fixe : 0.69 % / 24 ans / A				830 000 €
Fin : 25/02/2045				

Emprunt n°00005433334	Capital	Intérêt	Total	
Crédit Agricole Centre-Est	4 890,45 €	234,03 €	5 124,48 €	Financement travaux Loire-sur-Rhône
Taux fixe : 0.49 % / 10 ans / M				50 000 €
Fin : 10/12/2031				

Total **99 462,93 €** **13 701,73 €** **113 164,66 €**

A : échéance annuelle / T : échéance trimestrielle / M : échéance mensuelle

	K	I	Total
LOIRE	22 278,91 €	3 438,72 €	25 717,63 €
ORLI	38 367,01 €	6 351,70 €	44 718,71 €
STLA	8 609,23 €	453,69 €	9 062,92 €
MILL	6 255,97 €	17,60 €	6 273,57 €
STRO	7 477,63 €	933,09 €	8 410,72 €
VOUR	7 533,25 €	1 374,80 €	8 908,05 €
CHASS	7 294,79 €	1 070,15 €	8 364,94 €
STJE	1 646,14 €	61,98 €	1 708,12 €
	99 462,93 €	13 701,73 €	113 164,66 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220307-DEL IB_2022_

**DOCUMENT N°3EP : PARTICIPATIONS 2022 EAUX PLUVIALES
AU FONCTIONNEMENT (NON INCLUS QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES), AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

*à actualiser chaque année au 1er janvier

COMMUNES		Linéaire EP en km	Clef 1 (linéaire réseaux)	Surfaces bassins en m ²	Clef 2 (superficie bassin)	Nombre d'habitants sauf pour Chaponost diminué à 100 habitants*	Clef 3 Nombre d'habitants	PARTICIPATION POSTE TECHNICIEN SELON CLEF 3	PARTICIPATION COMMUNICATION SELON CLEF 3	PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 2	PARTICIPATIONS INTERETS DETTE ACTUELLE	PARTICIPATIONS CAPITAL DETTE ACTUELLE	TOTAL PARTICIPATIONS 2022	Régularisations participations 2021 BASSINS + RESEAUX Document n°4EP	TOTAL PARTICIPATIONS A VERSER APRES LE VOTE DU BUDGET 2022								
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	11,30	7,94%	98,00	0,45%	2 650	5,52%	552,06 €	228,55 €	8 332,16 €	167,01 €	3 438,72 €	22 278,91 €	34 997,42 €	-130,55 €	34 866,87 €								
	ECHALAS	7,69	5,40%	1 500,00	6,82%	1 917	3,99%	399,36 €	165,33 €	5 670,29 €	2 556,34 €			8 791,33 €	-127,04 €	8 664,29 €								
	ST ROMAIN EN GIER	1,10	0,77%	0,00	0,00%	597	1,24%	124,37 €	51,49 €	811,10 €	0,00 €	933,09 €	7 477,63 €	9 397,67 €	-7,74 €	9 389,93 €								
BEAUVALLON	CHASSAGNY	3,80	8,30	484,00	9,65%	4 129	8,60%	860,17 €	356,11 €	6 120,08 €	3 619,78 €	1 070,15 €	7 294,79 €	21 029,21 €	-212,18 €	20 817,03 €								
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2,60		1 225,00								2 124,00	9,65%				4 129	8,60%	860,17 €	356,11 €	6 120,08 €	3 619,78 €		
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1,90		415,00								2 124,00	9,65%				4 129	8,60%	860,17 €	356,11 €	6 120,08 €	3 619,78 €	61,98 €	1 646,14 €
BRIGNAIS	42,50	29,85%	6 482,10	29,46%	12 272	25,57%	2 556,56 €	1 058,42 €	31 337,78 €	11 046,98 €			45 999,73 €	-822,47 €	45 177,26 €									
CHAPONOST (ZI des Troques)	1,50	1,05%	0,00	0,00%	100	0,21%	20,83 €	8,62 €	1 106,04 €	0,00 €			1 135,50 €	-16,59 €	1 118,91 €									
CHAUSSAN	4,00	2,81%	0,00	0,00%	1 203	2,51%	250,61 €	103,75 €	2 949,44 €	0,00 €			3 303,81 €	-44,25 €	3 259,56 €									
TALUYERS	9,20	6,46%	0,00	0,00%	2 651	5,52%	552,27 €	228,64 €	6 783,71 €	0,00 €			7 564,62 €	-101,77 €	7 462,85 €									
MILLERY	5,10	3,58%	2 670,00	12,13%	4 398	9,16%	916,21 €	379,31 €	3 760,53 €	4 550,29 €	17,60 €	6 255,97 €	15 879,92 €	-207,73 €	15 672,19 €									
MONTAGNY	11,33	7,96%	1 395,00	6,34%	3 173	6,61%	661,01 €	273,66 €	8 354,28 €	2 377,40 €			11 666,36 €	-203,39 €	11 462,97 €									
MORNANT	13,00	9,13%	900,00	4,09%	6 316	13,16%	1 315,78 €	544,73 €	9 585,67 €	1 533,81 €			12 979,99 €	-194,80 €	12 785,19 €									
ORLIENAS	4,54	3,19%	1 740,00	7,91%	2 612	5,44%	544,14 €	225,28 €	3 347,61 €	2 965,36 €	6 351,70 €	38 367,01 €	51 801,10 €	-148,83 €	51 652,27 €									
RIVERIE	0,94	0,66%	0,00	0,00%	330	0,69%	68,75 €	28,46 €	693,12 €	0,00 €			790,33 €	-10,40 €	779,93 €									
ST LAURENT D'AGNY	9,40	6,60%	3 745,00	17,02%	2 196	4,57%	457,48 €	189,40 €	6 931,18 €	6 382,33 €	453,69 €	8 609,23 €	23 023,31 €	-316,21 €	22 707,10 €									
VOURLES	12,50	8,78%	1 350,00	6,14%	3 458	7,20%	720,39 €	298,24 €	9 216,99 €	2 300,71 €	1 374,80 €	7 533,25 €	21 444,38 €	-214,78 €	21 229,60 €									
TOTAL	142,40	100,00%	22 004,10	100,00%	48 002	100,00%	10 000,00 €	4 140,00 €	105 000,00 €	37 500,00 €	13 701,73 €	99 462,93 €	269 804,66 €	-2 758,73 €	267 045,93 €									

Actualisation 2022

Selon délibération 2021-07

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com

**DOCUMENT 4EP - BUDGET EP 2022 - REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT 2021 BUDGET EAUX PLUVIALES
BASSINS ET RESEAUX**

COMMUNES	Linéaire EP en km	Clef 1 (linéaire réseaux)	Surfaces bassins en m ²	Clef 2 (superficie bassin)	PARTICIPATION VERSEES PAR LES COMMUNES POUR 2021			PARTICIPATIONS REELLES DES COMMUNES POUR 2021 SUIVANT FACTURATION		REGULARISATIONS		
					PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 2	TOTAL PARTICIPATIONS	PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 2	REGULARISATIONS PARTICIPATIONS 2021		
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	11,30	8,20%	98,00	0,45%	8 449,98 €	164,13 €	8 614,11 €	8 324,98 €	158,57 €	-130,55 €	
	ECHALAS	3,80	2,76%	1 500,00	6,88%	2 841,59 €	2 512,15 €	5 353,73 €	2 799,55 €	2 427,14 €	-127,04 €	
	ST ROMAIN EN GIER	0,70	0,51%	0,00	0,00%	523,45 €	0,00 €	523,45 €	515,71 €	0,00 €	-7,74 €	
BEAUVALLON	CHASSAGNY	3,80	6,03%	484,00	9,75%	6 206,62 €	3 557,20 €	9 763,82 €	6 114,81 €	3 436,83 €	-212,18 €	
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2,60		1 225,00								2 124,00
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1,90		415,00								
BRIGNAIS	42,22	30,65%	6 272,10	28,78%	31 571,51 €	10 504,29 €	42 075,81 €	31 104,50 €	10 148,84 €	-822,47 €		
CHAPONOST (ZI des Troques)	1,50	1,09%	0,00	0,00%	1 121,68 €	0,00 €	1 121,68 €	1 105,09 €	0,00 €	-16,59 €		
CHAUSSAN	4,00	2,90%	0,00	0,00%	2 991,14 €	0,00 €	2 991,14 €	2 946,90 €	0,00 €	-44,25 €		
TALUYERS	9,20	6,68%	0,00	0,00%	6 879,63 €	0,00 €	6 879,63 €	6 777,86 €	0,00 €	-101,77 €		
MILLERY	5,10	3,70%	2 670,00	12,25%	3 813,71 €	4 471,62 €	8 285,33 €	3 757,29 €	4 320,31 €	-207,73 €		
MONTAGNY	11,24	8,16%	1 395,00	6,40%	8 405,11 €	2 336,30 €	10 741,41 €	8 280,78 €	2 257,24 €	-203,39 €		
MORNANT	13,00	9,44%	900,00	4,13%	9 721,21 €	1 507,29 €	11 228,50 €	9 577,41 €	1 456,28 €	-194,80 €		
ORLIENAS	4,54	3,30%	1 740,00	7,98%	3 394,95 €	2 914,09 €	6 309,04 €	3 344,73 €	2 815,48 €	-148,83 €		
RIVERIE	0,94	0,68%	0,00	0,00%	702,92 €	0,00 €	702,92 €	692,52 €	0,00 €	-10,40 €		
ST LAURENT D'AGNY	9,40	6,82%	3 745,00	17,18%	7 029,19 €	6 272,00 €	13 301,18 €	6 925,21 €	6 059,76 €	-316,21 €		
VOURLES	12,50	9,08%	1 350,00	6,19%	9 347,32 €	2 260,93 €	11 608,25 €	9 209,05 €	2 184,43 €	-214,78 €		
TOTAL	137,74	100,00%	21 794,10	100,00%	103 000,00 €	36 500,00 €	139 500,00 €	101 476,39 €	35 264,89 €	-2 758,73 €		

Actualisation 2021



**DOCUMENT N° 5EP : PARTICIPATIONS 2022 DES COMMUNES DANS LE CADRE DU CONTRAT AFFERMAGE
POUR LA QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES**

* à actualiser chaque année au 1er janvier

	Linéaire unitaire mesuré (km)	CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1 ^{er} janvier 2022	Superficie km ²	Densité* hab/km ²	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF 1 QUOTE PART AVEC ABATTEMENT	CALCUL PARTICIPATION AVEC CLEF 1	Coût par habitant en € selon clef 1	Clef à appliquer avec participation de Riverie de 356.21 € (1.096 €*330) % pour les autres communes calculés sur un linéaire de 61,938 km (65,418-3.48)	Participations 2022
BRIGNAIS	17,33	21,82%	12 272	10,36	1 184,56	1,00	17,33	26,49%	13 907,87 €	1,13 €	27,98%	14 588,09 €
CHAPONOST (ZI des Troques)	0,00											
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	4,00	2 650	16,60	159,64	0,70	2,80	4,28%	2 247,09 €	0,85 €	4,52%	2 356,99 €
	ECHALAS	3,27	1 917	20,95	91,50	0,60	1,96	3,00%	1 574,57 €	0,82 €	3,17%	1 651,58 €
	ST ROMAIN EN GIER	1,60	597	4,05	147,41	0,60	0,96	1,47%	770,43 €	1,29 €	1,55%	808,11 €
BEAUVALLON	CHASSAGNY	1,80	4 129	9,33	166,16	0,70	6,02	9,20%	4 831,24 €	1,17 €	9,72%	5 067,53 €
	ST ANDEOL LE CHÂTEAU	5,60		9,95								
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1,20		5,57								
MILLERY	13,70	17,25%	4 398	9,22	477,01	0,80	10,96	16,75%	8 795,74 €	2,00 €	17,70%	9 225,94 €
MONTAGNY	3,22	4,05%	3 173	8,30	382,29	0,80	2,58	3,94%	2 067,32 €	0,65 €	4,16%	2 168,43 €
ORLIENAS	1,18	1,49%	2 612	10,42	250,67	0,70	0,83	1,26%	662,89 €	0,25 €	1,33%	695,31 €
RIVERIE	3,48	4,38%	330	0,42	785,71	1,00	3,48	5,32%	2 792,81 €	8,46 €		361,68 €
ST LAURENT D'AGNY	1,52	1,91%	2 196	10,55	208,15	0,70	1,06	1,63%	853,89 €	0,39 €	1,72%	895,66 €
TALUYERS	4,40	5,54%	2 651	8,09	327,69	0,80	3,52	5,38%	2 824,91 €	1,07 €	5,68%	2 963,07 €
VOURLES	3,50	4,41%	3 458	5,60	617,50	0,90	3,15	4,82%	2 527,97 €	0,73 €	5,09%	2 651,61 €
CHAUSSAN	1,42	1,79%	1 203	7,89	152,47	0,70	0,99	1,52%	797,72 €	0,66 €	1,60%	836,73 €
MORNANT	12,22	15,38%	6 316	15,76	400,76	0,80	9,78	14,94%	7 845,55 €	1,24 €	15,78%	8 229,27 €
TOTAL	79,44	100,00%	47 902				65,418	100,00%	52 500,00 €	1,0960 €	100,00%	52 500,00 €

moenne

52 138,32 €
Montant réparti entre les communes sauf Riverie

Prévisionnel 2022 rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial : **52 500,00 € TTC par an**

Rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial : **21 878.00 € HT par semestre (sans actualisation)**

Remarque : participation de Riverie calculée sur la moyenne du coût par habitant (clef spécifique pour cette commune du fait de sa configuration)

Actualisation 2022

Densité (hab/km ²)	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
Inférieure à 150	0,6
Entre 150 et 300	0,7
Entre 300 et 500	0,8
Entre 500 et 750	0,9
Supérieure à 750	1

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com

**DOCUMENT 6EP : REGULARISATIONS PARTICIPATIONS 2021 DES COMMUNES DANS LE CADRE DU CONTRAT AFFERMAGE
POUR LA QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES**

* à actualiser chaque année au 1^{er} janvier

	Linéaire unitaire mesuré (km)	CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1 ^{er} janvier 2021	Superficie		Densité* hab/km ²	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF 1 QUOTE PART AVEC ABATTEMENT	CALCUL PARTICIPATION AVEC CLEF 1	Coût par habitant en € selon clef 1	Clef à appliquer avec participation de Rivierie de 356.21 € (1.0927 €*326) % pour les autres communes calculés sur un linéaire de 62.376 km (65.856-3.48)	Participations versées par les communes année 2021	Participations réelles versées selon facturation année 2021	Régularisations
				km ²											
BRIGNAIS	17,90	22,38%	11 867	10,36		1 145,46	1,00	17,90	27,18%	13 997,97 €	1,18 €	28,70%	14 676,70 €	14 359,50 €	-317,20 €
CHAPONOST (ZI des Troques)	0,00														
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	5,00%	2 637	16,60		158,86	0,70	2,80	4,25%	2 189,63 €	0,83 €	4,49%	2 295,80 €	2 246,18 €	-49,62 €
	ECHALAS	5,25%	1 857	20,95		88,64	0,60	2,52	3,83%	1 970,66 €	1,06 €	4,04%	2 066,22 €	2 021,56 €	-44,66 €
	ST ROMAIN EN GIER	1,00%	590	4,05		145,68	0,60	0,48	0,73%	375,36 €	0,64 €	0,77%	393,57 €	385,06 €	-8,51 €
BEAUVALLON	CHASSAGNY	1,80	4 135	9,33	24,85	166,40	0,70	6,02	9,14%	4 707,70 €	1,14 €	9,65%	4 935,96 €	4 829,29 €	-106,68 €
	ST ANDEOL LE CHATEAU	5,60		9,95											
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1,20		5,57											
MILLERY	13,70	17,13%	4 404	9,22		477,66	0,80	10,96	16,64%	8 570,82 €	1,95 €	17,57%	8 986,40 €	8 792,19 €	-194,22 €
MONTAGNY	3,30	4,13%	3 110	8,30		374,70	0,80	2,64	4,01%	2 064,50 €	0,66 €	4,23%	2 164,61 €	2 117,83 €	-46,78 €
ORLIENAS	1,18	1,48%	2 516	10,42		241,46	0,70	0,83	1,25%	645,94 €	0,26 €	1,32%	677,26 €	662,62 €	-14,64 €
RIVERIE	3,48	4,35%	326	0,42		776,19	1,00	3,48	5,28%	2 721,39 €	8,35 €		356,21 €	348,51 €	-7,70 €
ST LAURENT D'AGNY	1,52	1,90%	2 200	10,55		208,53	0,70	1,06	1,62%	832,06 €	0,38 €	1,71%	872,40 €	853,55 €	-18,85 €
TALUYERS	4,40	5,50%	2 608	8,09		322,37	0,80	3,52	5,34%	2 752,67 €	1,06 €	5,64%	2 886,14 €	2 823,77 €	-62,38 €
VOURLES	3,50	4,38%	3 492	5,60		623,57	0,90	3,15	4,78%	2 463,33 €	0,71 €	5,05%	2 582,77 €	2 526,95 €	-55,82 €
CHAUSSAN	1,20	1,50%	1 171	7,89		148,42	0,60	0,72	1,09%	563,05 €	0,48 €	1,15%	590,35 €	577,59 €	-12,76 €
MORNANT	12,22	15,28%	6 219	15,76		394,61	0,80	9,78	14,84%	7 644,92 €	1,23 €	15,67%	8 015,61 €	7 842,37 €	-173,24 €
TOTAL	80,00	100,00%	47 132					65,856	100,00%	51 500,00 €	1,0927 €	100,00%	51 500,00 €	50 386,97 €	-1 113,03 €

moyenne
51 143,79 € 50 038,46 €
Montant réparti entre les communes sauf Rivierie

Prévisionnel 2021 rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial :

51 500,00 € TTC par an

Actualisation 2021

Densité (hab/km ²)	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
Inférieure à 150	0,6
Entre 150 et 300	0,7
Entre 300 et 500	0,8
Entre 500 et 750	0,9
Supérieure à 750	1

50 386,97 €



DOCUMENT 7EP : LISTE DES BASSINS ET SUPERFICIES (en m²) - EVOLUTION CLEFS - AU 1ER JANVIER 2022

													Superficie 2022 en m²	Clef 2022 en %	Remarques									
CCVG	BRIGNAIS	Michalon	1 120,00	Les Saignes	2 633,00	Quartier de la Gare	138,00	Sacuny Merdanson	1 030,00	Sacuny Thimonnier	990	Sacuny Marcel Meyrieux*	140,00	Camille Rolland	183,60	Les Ebénistes	37,50	La Giraudière (couvent)	210,00	6 482,10	29,46%	Bassin et réseaux de la ZAC de la Giraudière à intégrer dans l'avenant n°3 de VEOLIA : 140.8 m²		
	CHAPONOST	Aucun																						
	MILLERY	La Gallée	963,00	Les Ayats 1	1 007,00	Les Ayats 2	700,00															2 670,00	12,13%	
	MONTAGNY	Les Tritons 1	102,00	Les Tritons 2	180,00	Abreuvoir 1 (à proximité PR les Roches)	314,00	Abreuvoir 2	54,00	Landes 1	150,00	Landes 2	390,00	Les Carriers	205,00					1 395,00	6,34%			
	VOURLES	ZI les Eclapons	1 000,00	Les Plattes	350,00															1 350,00	6,14%			
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE-SUR-RHONE	Les Martinières	98,00																		98,00	0,45%		
	ECHALAS	ZA Route de St Romain en Gier - La Combe	1 500,00	Bassin privé de l'écoquartier																		1 500,00	6,82%	Bassin écoquartier privé non inclus
	ST ROMAIN EN GIER	Aucun																						
COPAMO	BEAUVALLON	CHASSAGNY	Les Chazeaux	484,00															484,00	2 124,00	9,65%	Gestion de la tonte des noues par la commune		
		ST ANDEOL LE CHÂTEAU	Parc du Château	1 225,00															1 225,00					
		SAINT JEAN DE TOUSLAS	Peupliers 1 (noue)	88,00	Peupliers 2 (noue)	360,00	Cadière 1 (enterré)	190,00	Cadière 2	225,00													415,00	
	ORLIENAS	Chemin du Gotet	1 045,00	695,00															1 740,00	7,91%				
	RIVERIE	Aucun																						
	ST LAURENT D'AGNY	Les Laurentines (bassin du lotissement pas d'accès)	304,00	Lotissement Gorgée	516,00	Chemin des Ronzes (noue)	390,00	Le Planil 1 et 2	1 623,00	Le Vernay	1 606,00											3 745,00	17,02%	Les Laurentines entretenu par le lotissement Gestion de la tonte de la noue par la commune
	TALUYERS	Aucun																						
	CHAUSSAN	Aucun																						
MORNANT	Les Ollagnons	900,00																		900,00	4,09%			
TOTAL													22 004,10	100,00%										

Non comptabilisé
Nouveau en 2022

Règle : superficie du bassin plein
* Longueur canalisation x diamètre surfaces bassins
Rétrocession bassin des Platières à étudier courant 2022/2023

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2022
Application agréée E-legalite.com

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget annexe SYSEG SPANC

EXERCICE 2022

I. Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :

Depuis l'arrêté Préfectoral n°1900 du 17 mars 2006 le SYSEG a pris la compétence Assainissement Non Collectif.

Le détail de cette compétence est :

- Les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des systèmes neufs et réhabilités,
- Le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- La prestation d'entretien des systèmes d'Assainissement Non Collectif,
- La prestation de réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les communes adhérentes au SYSEG ont transféré leur compétence Assainissement Non Collectif au syndicat, soit 16 communes dont trois par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération. Le SPANC comprend **2 826 installations** (dont 68 installations partagées entre 177 usagers) avec **2 935 usagers du service**.

Les tarifs du SPANC et leurs évolutions :

Types de contrôles	Evolution du montant des redevances			
	2006 et 2007	2008 et 2009	2010 à 2014	A partir de 2015
Conception, implantation	80 €	80 €	90 €	100 €
Réalisation	60 €	90 €	110 €	150 €
Bon fonctionnement	80 €	80 €	110 €	132 €
et sa périodicité	4 ans	4 ans	5 ans	6 ans

A noter que conformément à la délibération du 9 décembre 2013, la redevance concernant le contrôle de bon fonctionnement peut être majorée de 40 € en cas de vente, dans le cas de contrôle urgent devant être effectué dans un délai inférieur ou égal à 21 jours à compter de la date de la demande.

Le SYSEG a instauré la possibilité de majorer de 100 % la redevance pouvant être facturée à l'utilisateur en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions des agents du service public de l'Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2015 (délibération n°60-2014 du 15 décembre 2014).

Le syndicat a également mis en place une redevance de 30 € par vidange (délibération du 9 décembre 2013) dans le cadre de la prestation d'entretien des systèmes d'Assainissement Non Collectif.

Il s'est avéré nécessaire de faire évoluer les redevances car ce budget était déficitaire de 2006 à 2012. Il n'est pas prévu de revoir ces tarifs en 2022.

Le budget SPANC utilise depuis le 1^{er} janvier 2020 le plan comptable M49 développé au lieu de M49 abrégé compte tenu de la population du SYSEG.

Ci-après tableaux d'évolution des résultats de ce budget de 2019 à 2021 :

RESULTATS DE CLOTURES DES EXERCICES DU BUDGET ANNEXE SYSEG ANC			
	2019	2020	2021
INVESTISSEMENT	33 530,56 €	23 798,10 €	14 385,22 €
FONCTIONNEMENT	7 822,27 €	-14 531,36 €	-13 992,76 €
Total	41 352,83 €	9 266,74 €	392,46 €

Le service est géré en régie et comporte deux postes de techniciens SPANC.

II. Résultats de l'exercice et de clôture 2021 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVESTISSEMENT	23 798,10 €	0,00 €	-9 412,88 €	14 385,22 €
FONCTIONNEMENT	-14 531,36 €	0,00 €	538,60 €	-13 992,76 €
Total	9 266,74 €	0,00 €	-8 874,28 €	392,46 €

Restes à réaliser TTC :	DEPENSES	RECETTES
	0,00 €	0,00 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est faiblement excédentaire.

III. Evolution de la dette :

Sans objet, ce budget ne comporte pas de dette.

IV. Fonctionnement et programmes d'investissement 2022 :

1. Le fonctionnement :

a) Dépenses de Fonctionnement :

Au chapitre 011 : charges à caractère général

Tournées de vidange :

Le syndicat a passé fin 2021 un nouveau marché à bon de commande et paye le vidangeur, le particulier le rembourse intégralement.

Modalités d'inscription de l'opération :

- 60 vidanges à 200 € TTC (coût moyen, le montant varie suivant la prestation et le volume de la fosse) soit **12 000 € TTC** à inscrire en dépense de fonctionnement au chapitre 011 pour le paiement de la prestation (pour information 56 vidanges ont été facturées en 2021).
- Le même montant en recette de fonctionnement au chapitre 70 pour le remboursement des particuliers.

A noter que le syndicat perçoit également une redevance de 30 € par vidange soit 1 800 € de recette qui sera à inscrire au chapitre 70.

Les autres charges à caractère général :

Ces dépenses comportent : les fournitures administratives et de petits équipements, le carburant, la maintenance des logiciels, la participation forfaitaire de 800 € aux frais de la Maison Intercommunale de l'Environnement (délibération n°2018-10 du 12 mars 2018), l'entretien et la réparation des véhicules, les assurances, les remboursements de frais professionnels, l'affranchissement, l'abonnement de deux téléphones portables. Soit un montant global prévisionnel de **10 600 €**.

Au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

Le service comporte deux postes de techniciens à temps complet, soit un montant total prévisionnel de 79 000 €.

Sur ces deux chapitres, le budget ANC rembourse au budget AC des dépenses (cotisation au CNAS, médecine du travail, assurance groupe du Centre de Gestion du Rhône, assurance des véhicules, chèques de table) dont la facturation est globale et payée sur le budget principal (délibération n°2018-10 du 12 mars 2018).

b) Recettes de Fonctionnement :

Recettes liées aux différents contrôles, inscription au chapitre 70 :

- 320 + 320 = 640 contrôles de bon fonctionnement à 132 € : 84 480 €,
- 45 contrôles de conception réalisation à 250 € : 11 250 €, nouveaux permis de construire et réhabilitations.
- 20 contrôles de vente urgente à 172 € : 3 440 €
- 30 contrôles de vente non urgente à 132 € : 3 960 €
- 60 vidanges à 30 € : 1 800 €

Soit une recette prévisionnelle totale de **104 930 €**.

2. L'investissement 2022 :

On prévoit au budget 2022 les crédits suivants : **11 000 € TTC**

- Création et paramétrage sur notre site internet d'un outil de paiement en ligne des factures liées aux redevances à mettre en lien avec PAYFIP,
- Achat d'une nouvelle tablette et d'un ordinateur si besoin en prévision d'un renouvellement.

3. Les provisions :

Chaque année depuis l'exercice 2013, le syndicat provisionnait 300 €/an dans le cas du non-paiement des redevances liées aux contrôles des systèmes d'Assainissement Non Collectif. En 2020, il a été décidé de ne pas poursuivre. On avait un cumulé de 1 487,50 € à fin 2019, une partie de cette provision a été reprise en 2020 pour un montant de 1 223,50 € au vu du montant des restes à recouvrer, il reste donc 264 € en provision. Le syndicat ne provisionnera rien en 2022.

4. Vote du budget et amortissement des biens :

Les écritures comptables liées à l'amortissement des biens génèrent des recettes en section d'investissement, pour diminuer celles-ci les durées des amortissements ont été allongées en 2020 pour les nouveaux biens acquis.

En 2021, le syndicat a été autorisé par la Direction Générale des Finances Publiques, à procéder, à titre exceptionnel et dérogatoire, à la reprise de l'excédent d'investissement constaté au compte 1068 en section d'exploitation pour un montant de 14 531.36 € correspondant au déficit cumulé de la section d'exploitation, Il est cependant constaté pour ce budget de faibles charges d'investissement et des amortissements de biens participant également à l'augmentation du résultat de la section d'investissement. Les dépenses imprévues qui seront inscrites au budget 2022 seront nettement supérieur au seuil réglementaire de 7.5 %.